

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

Recueil des actes administratifs

n°05/2016

Période :
du 21 juin 2016 au
13 juillet 2016

- ISSN 1625-5283 -

Préambule

Le présent recueil, élaboré conformément aux dispositions de l'article R. 1424-17 du code général des collectivités territoriales, regroupe notamment les actes administratifs réglementaires du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente pris durant la période mentionnée en page de garde.

Une note d'information concernant sa parution est affichée durant au minimum deux mois dans un lieu accessible au public pendant les horaires d'ouverture.

Ce recueil est consultable par toute personne sur simple demande auprès de l'agent d'accueil de l'établissement. Dans les limites fixées par les contraintes technologiques, il peut également être transmis sur un support numérique fourni par le demandeur.

Sommaire

1. Délibérations du bureau du conseil d'administration

Néant

2. Délibérations du conseil d'administration

❖ Séance du 13 juillet 2016

- Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2016 p 5
- Décisions d'attribution des marchés prises et exécutoires depuis la séance du 04 décembre 2015 p 6
- Composition de la commission d'appel d'offres – élection des membres p 17
- Budget supplémentaire pour l'année 2016 p 20
- Convention constitutive du groupement de commandes interdépartemental des services d'incendie et de secours du centre ouest atlantique p 55
- Avenant à la maîtrise d'œuvre école départementale du feu Jarnac p 60
- Interventions pour destruction d'hyménoptères p 62

3. Arrêtés

- Arrêté 577/2016 portant délégations de signature (centre d'incendie et de secours) p 63

4. Autres documents

Néant

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

Extrait du procès-verbal des délibérations
Séance du 13 juillet 2016

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au sein de l'état-major du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du conseil d'administration.

Date de convocation du conseil d'administration : les 30 mai et 7 juin 2016

Présents :

Monsieur Jérôme SEGUY, directeur de cabinet de la préfecture.
Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du conseil d'administration du SDIS.
Mesdames Brigitte FOURRE, Isabelle LAGARDE, Florence PECHEVIS, Anne-Marie ROCHAIS, messieurs Jacques CHABOT, Bernard CHARBONNEAU, Gérard CONCHELIN, Gérard DELETOLE, Christian FAUBERT, Didier VILLATI et Jean-Michel TAMAGNA, membres du conseil d'administration.

Assistent à la séance avec voix consultative :

Colonel Jean MOINE, directeur départemental. Monsieur Thierry LEBEVRE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels. Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers. Médecin lieutenant-colonel Fabrice COURAUD, médecin-chef. Capitaine Serge SAUVET, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

Assistent également à la séance :

Lieutenant-colonel Bruno BARDIN, chef de la cellule prospective et suivi stratégique. Commandant Eric DUPUIS, chef du groupement opération. Commandant Philippe IARODOT, adjoint au chef du groupement finances et administration.

Absents excusés :

Monsieur Pierre N'GAHANE, préfet de la Charente.
Madame Agnès BEL, messieurs Jean-Michel BOLVIN, François BONNEAU, Michel BOUTANT, Philippe BOUTY, Pierre-Yves BRIAND, Samuel CAZENAVE, Michel DELAGE, Bernard GEORGEON, Jean-Hubert LELIEVRE, Jean-Marc DE LUSTRAC, membres du conseil d'administration. Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, payeur départemental. Monsieur Lénac SOULET, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers. Monsieur Francis VALADE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires.

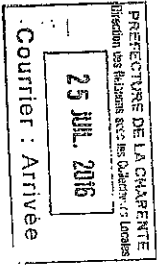
Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2016

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 31 mars 2016.

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du conseil d'administration :

adoptent le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 31 mars 2016.

Le président du conseil d'administration



Jérôme SOURISSEAU

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE
Procès-verbal des débats du conseil d'administration
Séance du 31 mars 2016

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au sein de l'état-major du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du conseil d'administration.

Date de convocation du conseil d'administration : le 19 février 2016

Présents :

Monsieur Jérôme SEGUY, directeur de cabinet de la préfecture.
Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du conseil d'administration du SDIS.
Messieurs Jean-Michel BOLVIN, François BONNEAU, Philippe BOUTY, Pierre-Yves BRIAND, Samuel CAZENAVE, Jacques CHABOT, Bernard CHARBONNEAU, Gérard CONCHELIN, Gérard DELETOLE, Bernard GEORGEON, Jean-Marc DE LUSTRAC, Christian FAUBERT et Jean-Michel TAMAGNA, membres du conseil d'administration.

Assistent à la séance avec voix consultative :

Colonel Jean MOINE, directeur départemental. Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers. Monsieur Francis VALADE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires. Mme Sophie DARTAI, payeur départemental adjoint. Médecin lieutenant-colonel Fabrice COURAUD, médecin-chef.

Assistent également à la séance :

Lieutenant-colonel Denis PAQUEREAU, directeur départemental adjoint. Lieutenant-colonel Bruno BARDIN, chef de la cellule prospective et suivi stratégique. Mme Françoise FRIBOURG, chef du groupement finances et administration.

Absents excusés :

Monsieur Salvador PÉREZ, préfet de la Charente.
Mesdames Agnès BEL, Brigitte FOURRE, Isabelle LAGARDE, Florence PECHEVIS, messieurs Michel BOUTANT, Michel DELAGE, Jean-Hubert LELIEVRE, Didier VILLATI, membres du conseil d'administration. Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, payeur départemental. Monsieur Thierry LEBEVRE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels. Monsieur Lénac SOULET, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers. Capitaine Serge SAUVET, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

La séance est ouverte par monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du conseil d'administration du SDIS à 10 h 36 après s'être assuré que le quorum est atteint.

Dans le cadre de campagne nationale de sensibilisation aux « gestes qui sauvent » mise en place suite aux derniers attentats, il indique que le SDIS a souhaité ouvrir deux sessions d'initiation « aux gestes qui sauvent » à l'attention des élus du conseil d'administration.

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2015

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 4 décembre 2015.

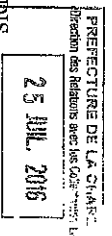
DEBAT

Le président présente le rapport.
Aucune observation n'est apportée, il soumet le rapport au vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0



DECISION

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après avoir délibéré ;
Les membres du conseil d'administration :
- adoptent le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 4 décembre 2015.

Decisions d'attribution de marchés prises et exécutées depuis la séance
du conseil d'administration du 4 décembre 2015

Décision n° 21 du 16 novembre 2015
Attribution du marché relatif à l'acquisition de tuyaux, au prestataire suivant :

- UGAP - 33692 MERIGNAC Cedex
- Montant du marché : 22 850,52 € HT

Décision n° 22 du 19 novembre 2015
Attribution du marché relatif à l'aménagement du centre d'incendie et de secours de MONTMOREAU, comme suit :

- **Lot n°1: Gros oeuvre**
- Titulaire: Entreprise LEONARD Bâtiment - 16000 ANGOULÊME
- Montant du marché : 10 707,39 € HT
- **Lot n°2: Plaquisterie - Menuiserie - Peinture**
- Aucune offre n'a été reçue
- **Lot n°3: Carrelage - Kalene**
- Titulaire: Entreprise GEAY - 16210 CHALLAIS
- Montant du marché : 4 679,31 € HT
- **Lot n°4: Plomberie - Sanitaire**
- Titulaire: SARL JMB Concept - 16290 CHAMPMILLION
- Montant du marché : 7 235,28 € HT
- **Lot n°5: Electricité**
- Titulaire: SNEE Entreprise - 16160 GOND PONTouvre
- Montant du marché : 4 721,72 € HT

Décision n° 23 du 19 novembre 2015
Attribution du marché relatif à la fourniture et installation d'un pylône autoporté à SAINT SEVERIN, au prestataire
suivant :

- SÉ AXIANS PYLONES SERVICES - CEGELEBC - 31270 COGNACUX
- Montant du marché : 44 190,90 € HT

Décision n° 24 du 01 décembre 2015
Attribution du marché relatif à la fourniture d'appareils biomédicaux de dépistage et d'exploration des fonctions
cardiaque, auditive, visuelle et respiratoire, au prestataire suivant :

- IJM MEDICAL - 78230 LE PECQ
- Montant maximal du marché : 120 000 € HT

Décision n° 25 du 01 décembre 2015
Attribution du marché relatif à l'acquisition de matériel électroménager destiné à la laverie du SDIS de la Charente,
au prestataire suivant :

- UGAP - 33692 MERIGNAC Cedex
- Montant du marché : 23 321,00 € HT

Décision n° 26 du 11 décembre 2015
Attribution du marché relatif à la fourniture de bureau et consommables informatiques du SDIS de la Charente,
comme suit :

- **Lot n°1: Fournitures de bureau, papier reprographie et consommables informatiques**
- Titulaire: Société LYRECO - 59318 VALENCIENNES
- Montant mini du marché : 110 000,00 € HT - Montant maxi du marché : 170 000, 00 € HT
- **Lot n°2: Fournitures de bureau (Lot réservé à une entreprise adaptée)**
- Titulaire: ATELIER DU VERT BOCAGE - 02550 ORIGNY EN THERIAIS
- Montant mini du marché : 3 000,00 € HT - Montant maxi du marché : 5 000, 00 € HT

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec le Public et les Usagers
25 JAN. 2016
Courrier : Arrivé

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec le Public et les Usagers
25 JAN. 2016
Courrier : Arrivé

Décision n° 27 du 22 décembre 2015

Attribution du marché relatif aux travaux de fouille archéologique préventive du terrain de Jarnac, au prestataire suivant :

- SIE EVEHA - 87000 LIMOGES
- Montant de la tranche ferme: 168 405,00 € HT
- Montant de la tranche conditionnelle: 31 250,00 € HT.

DEBAT

Le président donne la parole à Mme FRIBOURG qui présente le rapport. Aucune observation n'est apportée.

Les membres du conseil d'administration prennent acte des décisions d'attribution de marchés prises et exécutoires depuis la séance du conseil d'administration du 04 décembre 2015 En vertu de la délégation du conseil d'administration au titre de l'article L 2122-22, 4^{ème} alinéa du code général des collectivités territoriales (Marchés passés selon une procédure adaptée).

PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Citoyens Locaux
23 Dec. 2015
 Courrier : Arrivés

Liste des marchés passés par le SDIS en 2015

En application de l'article 133 du Code des marchés publics de 2006 et de l'arrêté du 21 juillet 2011 modifié, est établie la liste des marchés conclus en 2015 dont le montant est supérieur à 20 000 € HT.

Cette liste indique de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

Travaux				
Montant de 20 000 à 99 000 € HT				
INDICATEURS QUALITATIFS				
Objet	Date du marché	Attributaires	Montant annuel ou à la prestation	Code postal attributaire
Fourniture et installation d'un pylône autoporté	03/12/15	AXIANS-COEBELC	44 190, 90 €HT	31270
Aménagement du CIS MONTMOREAU	25/11/15	ES LEONNARD	10 707, 39 HT	16004
Lot n° 1 - Gros Oeuvre				
Aménagement du CIS MONTMOREAU	19/12/15	GRAY Pères	4 679, 31 €HT	16210
Lot n°3 - Carrelage - Faïence				
Aménagement du CIS MONTMOREAU	27/11/15	JMB Concept	7 235, 28 €HT	16290
Lot n°4 - Plomberie - Sanitaire				
Aménagement du CIS MONTMOREAU	26/11/15	SNBE	4 721, 72 €HT	16160
Lot n°5 - Electricité				

Fournitures				
Montant de 20 000 à 99 000 € HT				
INDICATEURS QUALITATIFS				
Objet	Date du marché	Attributaires	Montant annuel ou à la prestation	Code postal attributaire
Travaux de fouille archéologique préventive	23/12/15	EVEHA	199 655,00 €HT	87000

Fournitures				
Montant de 0 à 19 000 € HT				
INDICATEURS QUALITATIFS				
Objet	Date du marché	Attributaires	Montant annuel ou à la prestation	Code postal attributaire
Fourniture matériel ARI - Lot 2 Boutelles d'air pour ARICO	31/07/15	MATISSEC	80 000,00 €HT	38080
Acquisition et maintenance d'un progiciel de traitement des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS 16	15/06/15	ANTIBIA	44 532,50 € HT	84170
Acquisition de la mise à jour des outils statistiques et de l'infocentre	27/04/15	OXIO	20 365,00 €HT	38100
Acquisition de quatre véhicules légers de type CLIO ZEN	08/06/15	UGAP	57 800, 70 €HT	33692
Objet	Date du marché	Attributaires	Montant annuel ou à la prestation	Code postal attributaire
Acquisition de trois véhicules légers de type KANGOO ZEN	08/06/15	UGAP	45 100,05 €HT	33692
Acquisition de deux fourgons de type RENAULT MASTER	08/06/15	UGAP	44 716,20 €HT	33692
Acquisition d'un véhicule de transport de personnel (VTP)	08/06/15	UGAP	21 687,27 €HT	33692
Acquisition de tuyaux	16/11/15	UGAP	22 850,52 €HT	33692
Fourniture de bureau - Lot n°2 - Entreprise adaptée	18/12/15	ATELIER DU VERT BOCCAGE	5 000 €HT	02550

Fournitures				
France de 20 000 à 209 000 € HT				
INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Attributaires	Montant annuel ou à la prestation	Code postal attributaire
Fourniture matériel ARI – Lot 1 Fourniture ARICO	31/07/15	MATISSEC	120 000,00 € HT	38080
Fourniture de gaz médicaux conditionnés pour le SDIS 16	08/10/15	AIR LIQUIDE SANTE	Bon de commande	92800
Fourniture de produits d'entretien ménager, produits d'atelier et matériels de nettoyage – Lot 1: Produits de ménage	25/03/15	SARL MY	Bon de commande	16340
Fourniture de produits d'entretien ménager, produits d'atelier et matériels de nettoyage – Lot 2: Produits d'atelier	27/03/15	Rhône Chimie Industrie	Bon de commande	07302
Fourniture de produits d'entretien ménager, produits d'atelier et matériels de nettoyage – Lot 3: Matériels de ménage (EA)	26/03/15	Atelier du vert bocage	Bon de commande	02550
Acquisition de matériel de désinfection et de lavage	29/08/15	SCOREPE	190 000 € HT	51420
Fourniture d'appareils biomédicaux	04/12/15	ILM MEDICAL	120 000 € HT	78230
Fourniture de bureau – Lot n°1	18/12/15	LYRECO France	170 000 € HT	59318

Fournitures				
France de 20 000 à 209 000 € HT				
INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Attributaires	Montant annuel ou à la prestation	Code postal attributaire
Fourniture et achèvement de gaz naturel et services associés – Lot 4 – Cis + EM	01/07/15	GDF SUEZ	124 000, 00 € HT	76230
Fourniture et achèvement de gaz naturel et services associés – Lot 5 – Angoulême + Cognac (CCMA)	01/07/15	GDF SUEZ	29 548, 00 € HT	76230
Acquisition de deux camions citerne feu moyen	26/01/15	UGAP	385 724,97 € HT	33692
Acquisition d'un fourgon pompe tonne inter-urbain (FP1)	16/03/15	UGAP	224 736,30 € HT	33692

Services				
France de 20 000 à 209 000 € HT				
INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Attributaires	Montant annuel ou à la prestation	Code postal attributaire
Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des locaux du SDIS 16	01/04/15	SAS Architectes Associés	48 500,00 € HT	79010
Contrôle technique décennal de l'échelle pivotante automatique de Cognac	14/10/15	MAIGRIUS	47 392,03 € HT	73231

Services				
France de 20 000 à 209 000 € HT				
INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Attributaires	Montant annuel ou à la prestation	Code postal attributaire
Restauration du personnel du SDIS de la Charente	11/07/15	LE SQUARE	Bon de commande	16140
	11/07/15	La route de l'ouest	Bon de commande	16170
	11/07/15	Le Show des Saveurs	Bon de commande	16340
	15/07/15	Le bar des amis	Bon de commande	16800
	15/07/15	Le Pont de la Meure	Bon de commande	16440
	11/07/15	SAS Even	Bon de commande	16300
	11/07/15	Le Saint Seurin	Bon de commande	16300
	18/07/15	Chez Dominique	Bon de commande	16150
	20/07/15	Chez Poirier	Bon de commande	16210
	20/07/15	Aux Plaisirs Gourmands	Bon de commande	16700
	18/07/15	Logis des saveurs	Bon de commande	16260
	18/07/15	SAS Sodirothe	Bon de commande	16110
	18/07/15	Le Nickelero	Bon de commande	16440
	20/07/15	L'olivraie	Bon de commande	16100
	20/07/15	Café de la gare	Bon de commande	16500
	18/07/15	La Mère Michélet	Bon de commande	16500
	18/07/15	L'olivette	Bon de commande	16440
	20/07/15	Bistrot du marché	Bon de commande	16200
	20/07/15	La belle cantinière	Bon de commande	16560
	20/07/15	Le relais Raffecois	Bon de commande	16700
	18/07/15	Le Zinc	Bon de commande	16170
	21/07/15	L'Azorro	Bon de commande	16700
	21/07/15	Poitou-Rasio	Bon de commande	86061
	18/09/15	Les Tillieuls	Bon de commande	16450
	21/07/15	Le Marronnier	Bon de commande	16130
	22/07/15	Le Gensac	Bon de commande	16240
		Le Cormieret	Bon de commande	16390
	15/10/15	L'Europe	Bon de commande	16220

DEBAT

Le président invite Mme FRIBOURG à présenter le rapport.
 M. BOUTY s'interroge sur le contrôle technique décennal de l'échelle pivotante automatique de Cognac pour un montant de 47 392,03 € HT. Les autres membres du conseil d'administration réagissent également en soulignant ce montant déraisonnable et exorbitant. Le directeur explique que les contrôles techniques des échelles sont très spécifiques et demandent une attention particulière et que les SDIS n'ont pas de marge de manœuvre.
 Aucune autre observation n'est apportée.

Les membres du conseil d'administration prennent acte de la liste des marchés passés par le SDIS en 2015 en application de l'article 133 du Code des marchés publics de 2006 et de l'arrêté du 21 juillet 2011 modifié, est établie la liste des marchés conclus en 2015 dont le montant est supérieur à 20 000 € HT.

PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Citoyens
25 JUIL. 2016
 Courrier : Arrivées

Composition du bureau du conseil d'administration - remplacement du 5e membre

Par délibération en date du 22 janvier 2016, le conseil départemental de la Charente a désigné un remplaçant à Mme Fabienne GODICHAUD, membre titulaire du conseil d'administration du SDIS, qui a souhaité mettre fin à ses fonctions. Elle ne peut donc plus siéger au bureau du conseil d'administration.

DEBAT

Le président présente le rapport et propose la candidature de M. Jean-Michel TAMAGNA. Après accord des élus du conseil d'administration, le vote se déroule à main levée :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

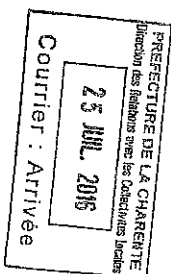
DECISION

Vu le rapport soumis à leur examen :

Après en avoir délibéré :

Les membres du conseil d'administration ont procédé à l'élection du remplaçant de Mme Fabienne GODICHAUD en la personne de M. Jean-Michel TAMAGNA. En conséquence, ce bureau est désormais composé ainsi qu'il suit :

Président : M. Jérôme SOURISSEAU
1er vice-Président : M. François BONNEAU
2e vice-Président : Mme Brigitte FOURE
3e vice-Président : M. Christian FAUBERT
Membre du bureau : M. Jean-Michel TAMAGNA



Remplacement d'un membre du conseil d'administration dans certaines commissions

Par délibération en date du 22 janvier 2016, le conseil départemental de la Charente a désigné un remplaçant à Mme Fabienne GODICHAUD, membre titulaire du conseil d'administration du SDIS, qui a souhaité mettre fin à ses fonctions. Elle ne peut donc plus siéger aux instances statutaires du SDIS au sein desquelles elle a été désignée par le président lors de la séance du conseil d'administration du 27 octobre 2015.

De plus, dans le cadre des dispositions de l'article 44 du règlement intérieur du conseil d'administration du SDIS, elle est également remplacée dans ses fonctions de présidente de la commission fonctionnelle « matériel roulant et équipements de protection individuelle » par celui qui la remplace dans ses fonctions au sein du bureau du conseil d'administration.

DEBAT

Le président présente le rapport et suggère que M. Jean-Michel TAMAGNA, nouveau membre du bureau du conseil d'administration, soit désigné en remplacement de Mme GODICHAUD dans toutes les instances où elle siègeait. Après accord des élus du conseil d'administration, le vote se déroule à main levée :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DECISION

Vu le rapport soumis à leur examen :

Après en avoir délibéré :

Les membres du conseil d'administration prennent acte :

- du remplacement de Mme Fabienne GODICHAUD par M. Jean-Michel TAMAGNA en tant que président de la commission fonctionnelle « matériel roulant et équipements de protection individuelle » et membre de la commission « finances » ;
- de la désignation par le président du remplaçant de Mme Fabienne GODICHAUD aux instances concernées ainsi qu'il suit :
 - commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C ;
 - M. Jean-Michel TAMAGNA ;
 - comité technique ; M. Jean-Michel TAMAGNA ;
 - comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ; M. Jean-Michel TAMAGNA ;
 - comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ; M. Jean-Michel TAMAGNA.

Compte tenu de ces éléments et de la délibération du conseil d'administration du 5 juin 2015, les différentes commissions du SDIS de la Charente sont désormais composées ainsi qu'il suit.

Commissions statutaires

Commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C (CAP)

- Références :
- loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 28 à 31 ;
 - loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à (...) la lutte contre les discriminations (...), et notamment son article 54 ;
 - décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment ses articles 1 à 4 et 27.

La CAP du SDIS de la Charente comprend 4 représentants de l'administration titulaires, et autant de suppléants. Ils sont désignés par l'autorité territoriale, parmi les membres de l'organe délibérant, en respectant une proportion minimale de 40% de personnes de chaque sexe. L'autorité territoriale préside la CAP mais peut se faire représenter par un membre de l'organe délibérant. Les titulaires peuvent se faire représenter par n'importe lequel des suppléants.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Jérôme SOURISSEAU (président)	- François BONNEAU
- Agnès BEL	- Brigitte FOURE
- Christian FAUBERT	- Philippe BOUTY
- Jean-Michel TAMAGNA	- Didier VILLAT

Comité technique (CT)

Références :

- loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 32 et 33 ;
- décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment ses articles 1 à 6 ;
- délibération du conseil d'administration du SDIS du 25 juin 2014.

Le CT du SDIS de la Charente comprend 5 représentants de l'administration titulaires, et autant de suppléants. Ils sont désignés par l'autorité territoriale, parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de l'établissement. Le président du CT est désigné parmi les membres de l'organe délibérant. Les titulaires peuvent se faire représenter par n'importe lequel des représentants suppléants.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Jérôme SOURISSEAU (président)	- François BONNEAU
- Christian FAUBERT	- Brigitte FOURE
- Agnès BEL	- Didier VILLAT
- Jean-Michel TAMAGNA	- Bernard CHARBONNEAU
- DDISIS	- DDASIS

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Références :

- loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 33-1 ;
- décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 30 à 33 ;
- délibération du conseil d'administration du SDIS du 25 juin 2014.

Le CHSCT du SDIS de la Charente comprend 4 représentants de l'administration titulaires, et autant de suppléants. Ils sont désignés par l'autorité territoriale, parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de l'établissement. Le président du CHSCT est désigné parmi les membres de l'organe délibérant. Les titulaires peuvent se faire représenter par n'importe lequel des représentants suppléants.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Brigitte FOURE (président)	- Didier VILLAT
- Agnès BEL	- Samuel CAZENAVE
- Jean-Hubert LELIEVRE	- Bernard GEORGÉON
- Jean-Michel TAMAGNA	- Philippe BOUTY

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Citoyens, Usagers

25 JUIN 2016

Comité consultatif départemental des SPV (CCDSPV)

Références :

- article R. 1424-23 du code général des collectivités territoriales
- arrêté du 7 novembre 2005 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, et notamment son article 2.

Le CCDSPV du SDIS de la Charente comprend 7 représentants de l'administration titulaires, et autant de suppléants. Ce sont ceux siégeant au CT, auxquels s'ajoutent des membres désignés par l'autorité territoriale au sein du conseil d'administration. Le président du CCDSPV est le représentant du conseil d'administration du SDIS. Les titulaires peuvent se faire représenter par n'importe lequel des représentants suppléants.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Jérôme SOURISSEAU (président)	- François BONNEAU
- Christian FAUBERT	- Samuel CAZENAVE
- Agnès BEL	- Didier VILLAT
- Jean-Michel TAMAGNA	- Brigitte FOURE
- Bernard CHARBONNEAU	- Jean-Marc DE LUSTRAC
- Bernard GEORGÉON	- Philippe BOUTY
- DDISIS	- DDASIS

Commission de réforme des sapeurs-pompiers professionnels

Références :

- loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 23 et 57 ;
- décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, et notamment ses articles 11 à 13.
- arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, et notamment ses articles 3 à 7.

La commission de réforme des SPP du SDIS de la Charente comprend 2 représentants de l'administration titulaires. Chaque titulaire a 2 suppléants. Ils sont désignés par l'autorité territoriale parmi les membres du conseil d'administration.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Agnès BEL	- Christian FAUBERT
	- Brigitte FOURE
- François BONNEAU	- Gérard DELÉTOLE
	- Didier VILLAT

Commission de réforme des sapeurs-pompiers volontaires

Références :

- décret n° 92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service (...), et notamment ses articles 1 et 2 ;
- Arrêté du 30 juillet 1992 fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission départementale de réforme (...) et pris pour l'application de l'article 2 du décret n° 92-620 du 7 juillet 1992 (...), et notamment son article 4.

La commission de réforme des SPV du SDIS de la Charente comprend 1 représentant de l'administration titulaire et 1 suppléant, désignés par l'autorité territoriale parmi les membres du conseil d'administration.

TITULAIRE	SUPPLEANT
- Agnès BEL	- Bernard GEORGÉON

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales

25 JUIN 2016

Courrier : Arrivée

Commission d'appel d'offre (CAO)
 Références : article 22-I-6° du code des marchés publics.

La CAO du SDIS de la Charente est composée du président du conseil d'administration ou son représentant, président, ainsi que de 2 à 4 membres titulaires et 2 à 4 suppléants, désignés par les membres du conseil d'administration en son sein.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Jérôme SOURISSEAU (président)	- Brigitte FOURE
- Pierre-Yves BRIAND	- Christian FAUBERT
- Jean-Hubert LELIEVRE	

Commission d'appel d'offre du groupement interdépartemental de commande
 Références : articles 8 et 22-IV du code des marchés publics.

1 titulaire et 1 suppléant à cette CAO doivent être désignés par les membres du conseil d'administration, parmi les membres titulaires de la CAO du SDIS de la Charente.

TITULAIRE	SUPPLEANT
- Jean-Hubert LELIEVRE	- Pierre-Yves BRIAND

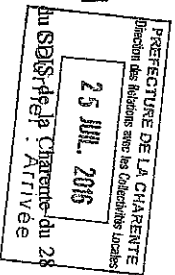
Comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS)

Dans le cadre de la politique d'action sociale auprès des personnels permanents prévue par les dispositions législatives en vigueur, le SDIS de la Charente adhère au CNAS. Conformément aux statuts de cette association loi 1901, le SDIS doit désigner tous les 6 ans, un représentant de son conseil d'administration auprès des instances du CNAS.

REPRESENTANT
 - Christian FAUBERT

Commissions fonctionnelles

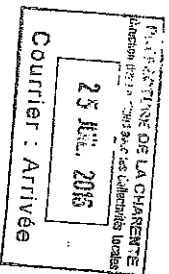
Références : règlement intérieur du conseil d'administration du SDIS de la Charente du 28 octobre 2014, et notamment ses articles 43 à 48.



Les membres du conseil d'administration ont été désignés au sein des quatre commissions ci-après, sachant que chaque membre du bureau du conseil d'administration du SDIS, à l'exception de son président, doit présider l'une d'elles. Le nombre de membres de ces commissions a été déterminé par le conseil d'administration.

Commission	Président	Membres
Finances	- François BONNEAU	- Jérôme SOURISSEAU - Brigitte FOURE - Samuel CAZENAVE - Jean-Michel BOLVIN - Jean-Michel TAMAGNA - Jean-Marc DE LUSTRAC
Personnel	- Christian FAUBERT	- Jérôme SOURISSEAU - Agnès BEL - Didier VILLAT - Pierre-Yves BRIAND - Bernard GEORGEON - Gérard COINCHELIN

Matériel roulant et équipements de protection individuelle	- Jean-Michel TAMAGNA	- Jérôme SOURISSEAU - Florence PECHEVYS - Samuel CAZENAVE - Isabelle LAGARDE - Michel DELAGE - Gérard COINCHELIN
Infrastructures	- Brigitte FOURE	- Jérôme SOURISSEAU - François BONNEAU - Jacques CHABOT - Pierre-Yves BRIAND - Gérard DELETOILE - Jean-Marc DE LUSTRAC



Présentation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2015

Conformément à l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil d'administration d'approuver le compte administratif de l'exercice écoulé avant le 30 juin de l'année en cours après production par le comptable de son compte de gestion.

Les deux comptes du SDIS, conformes en termes de prévision et d'exécution budgétaire, font apparaître l'ensemble des recettes encaissées et des dépenses effectuées au cours de l'exercice 2015.

Le compte administratif prend en compte également l'état des rattachements de charges et produits pour la section de fonctionnement, l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

I - LES RESULTATS DE CLOTURE 2015

	DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES	RESULTATS 2015	REPRISE RESULTATS 2014	RESULTAT DE CLOTURE 2015	REPORTS DEPENSES	REPORTS RECETTES
Investissement	3 816 004,78 €	4 747 023,94 €	931 019,16 €	1 605 553,20 €	2 536 572,36 €	5 336 572,36 €	3 000 000,00 €
Fonctionnement	25 940 834,41 €	27 417 730,28 €	1 476 895,87 €	313 544,10 €	1 790 439,97 €		
Totaux	29 756 839,19 €	32 164 754,22 €	2 407 915,03 €	1 919 097,30 €	4 327 012,33 €	5 336 572,36 €	3 000 000,00 €

II - L'ANALYSE DU RESULTAT 2015

Le résultat de clôture fin 2015 présente un excédent global de 4 327 012,33 €.

Cet excédent devant servir en priorité à couvrir le déficit sur les restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de 2 536 572,36 €, le résultat cumulé fin 2015 s'élève à la somme de 1 790 439,97 €.

Cette gestion fait ressortir par rapport à l'exercice 2014 :

- Une hausse des dépenses réelles de fonctionnement plus forte que les années antérieures de 2,93 %, liée principalement à l'application des textes réglementaires en matière de carrières et rémunérations des fonctionnaires de catégorie B et C ;
- Une progression des recettes réelles de fonctionnement de 2,56 %, grâce à l'effort supplémentaire de financement fait par le conseil départemental en 2015 pour financer la revalorisation des grilles indiciaires.

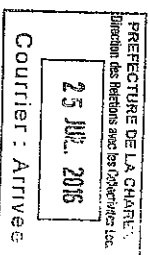
Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant fin 2015 représentent 73,92 € pour une valeur moyenne 2013 de la 3^{ème} catégorie de 75,94 €. (Statistiques fournies par le ministère de l'intérieur sur la gestion 2013 des SDIS).

Le SDIS a une capacité de désendettement inférieure à 2 ans fin 2015, car l'emprunt de 3 M€ contracté en cours d'année pour l'école départementale du feu n'est pas encore mobilisé. L'emprunt de dette au 31 décembre 2015, passe à 7,15 M€.

III - L'EXECUTION BUDGETAIRE 2015

La section de fonctionnement

1) Les dépenses de la section de fonctionnement : 25 940 834 €



La section de fonctionnement présente en dépenses un taux de réalisation de 93,98 % par rapport aux crédits votés.

Chapitre 011 - Les charges à caractère général sont maîtrisées et diminuent de 1,09 % 4 091 961 €

Le tableau ci-après expose les économies réalisées sur certains postes de dépenses :

Type de dépense	CA 2014	CA 2015	2015/2014 %	Commentaires
Carburants	341 267 €	327 733 €	-3,97 %	Baisse du prix du baril
Locations mobilières	91 170 €	75 281 €	-17,43 %	Renégociation des contrats de copieurs et fin de location des blocs-plongée
Locations immobilières	59 889 €	54 025 €	-9,79 %	Baisse du nombre d'officiers logés
Charges locatives	81 681 €	67 136 €	-17,81 %	Baisse des charges des logements de Lunesse
Frais de télécommunications	111 704 €	110 111 €	-1,43 %	Nouveaux marchés en 2014
Frais d'affranchissement	30 833 €	26 965 €	-12,54 %	Mise en place d'une navette courrier avec les CIS
Autres impôts et taxes	109 903 €	101 872 €	-7,31 %	Baisse de la cotisation au fonds d'insertion pour personnes handicapées

Chapitre 012 - Les charges de personnel ont progressées de 4,23 % soit 18 743 990 €

Ce montant représente 72,25 % des dépenses totales de fonctionnement, soit 51,32 € par habitant.

Le personnel permanent : 15 139 507 €, soit +4,42 % par rapport au compte administratif 2014

L'effectif des postes budgétés fin 2015, reste identique à 2014. Toutefois les emplois vacants ont été en partie pourvus.

L'augmentation exceptionnelle de la masse salariale statutaire résulte surtout d'évolutions réglementaires :

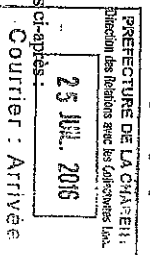
- les décrets portant revalorisation des grilles indiciaires de la catégorie C et B de la fonction publique territoriale a eu un impact financier de 302 000 € sur le budget 2015 (effet rétroactif 2014 et année pleine 2015). Cette dépense supplémentaire a été anticipée par la direction du SDIS et a fait l'objet, de la part du conseil départemental, d'un abondement de sa participation annuelle au budget du SDIS ;
- la hausse des cotisations sociales au régime de retraite des fonctionnaires (CNRACL) est en augmentation progressive jusqu'en 2020. L'ensemble des cotisations patronales a ainsi augmenté de 3,35 % ;
- La mise en œuvre des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les officiers de garde a généré une dépense de 44 200 € ;

Enfin, il a été versé deux indemnités de capital-décès aux ayants-droits de sapeurs-pompiers décédés, sommes remboursées ensuite par l'assurance du SDIS.

Le personnel non permanent :

Ce poste de dépense d'un montant de 242 244 € résulte des décisions ci-après.

- Le recrutement de 5 contrats emplois d'avenir à effet du 1^{er} janvier 2015, aidés par l'Etat à raison de 75 % du montant brut.
- Le recrutement de 3 personnels contractuels pour combler quelques absences dans les groupements.



Le taux de base de l'indemnité n'a pas été revalorisé en 2015 toutefois le SDIS a instauré de nouvelles modalités d'indemnisation des tâches en faveur des correspondants dans les centres d'incendie et de secours, générant une dépense supplémentaire de 50 000 €.

Des asseintes ont été mises en œuvre en année pleine au bénéfice du service de santé et de secours médical pour un montant global versé de 139 405 €.

La contribution publique à la CNP assurances pour la prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires a représenté 364 078 €.

La réforme de ce régime, qui ne remet pas en cause le principe d'indemnisation des SPV retraités, est actuellement en phase transitoire, puisque l'association nationale pour la PFR composée d'élus et de représentants des personnels des SDIS, souhaite abandonner le système de capitalisation géré jusqu'à fin 2016 par CNP pour aller vers un système de répartition. Le régime étant en déficit fin 2015, la CNP demande au SDIS un complément de versement de 159 090 € au titre de l'année 2015 mais doit fournir les pièces justificatives nécessaires.

L'allocation de véréance a progressé puisqu'elle a été étendue au bénéfice des ayants-droits. Son montant a atteint 252 713 €.

Après déduction des remboursements divers liés à ces charges, et principalement la participation de l'Etat sur les emplois aidés, l'augmentation nette des charges de personnel représente 2,65 %.

Chapitre 65 - Les autres charges de gestion courante 235 495 €

Il s'agit principalement des indemnités des élus et subventions aux associations comme l'union départementale des sapeurs-pompiers, le comité des œuvres sociales et l'amicale du personnel de l'état-major.

Chapitre 042 - Les opérations d'ordre 2 638 583 €

Elles font l'objet d'un transfert au profit de la section d'investissement et sont constituées de la dotation aux amortissements qui s'est élevée à 2 606 598 € et d'écritures comptables sur immobilisations pour 31 985 €. Ces opérations constituent l'auto-financement dégagé qui permet de faire face au plan d'équipement véhicules et matériels.

Chapitre 66 - Les charges financières (-12,39 %) 223 707 €

La charge des intérêts des emprunts a fortement baissé contribuant ainsi au bon résultat de la section de fonctionnement. Cette baisse est aussi due à la baisse des taux révisibles pour une partie de la dette.

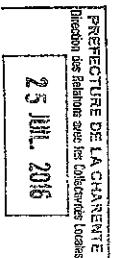
Chapitre 6718 - Les charges exceptionnelles 7 098 €

Il s'agit surtout d'opérations comptables de régularisations notamment sur exercices antérieurs.

2) Les recettes de la section de fonctionnement 27 417 730 €

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 100,47 % des prévisions et sont détaillées ainsi qu'il suit :

⇒ Les contributions pour 26,80 M€ soit une évolution moyenne de 2,5 % par rapport à l'année 2014.



Chapitre 74 - Contributions des communes et EPCI (-0,9 %)

Conformément aux dispositions de la loi dite démocratie de proximité, ces contributions sont fixées par le conseil d'administration et progressent chaque année au maximum de l'indice des prix à la consommation.

L'indice d'inflation prévisionnelle hors tabac retenu dans le projet de loi de finances pour 2015 progressait de 0,9 % par rapport à 2014. Aussi le CASDIS, lors de sa séance du 28 octobre 2014 avait retenu un coefficient de 0,53 % seulement au titre de l'inflation, le surplus de 0,37 % étant lié à l'évolution de la population charentaise.

Montant pris en compte dans le rapport sur les ressources et charges du budget du SDIS pour 2015 :

14 480 927 € pour une population de 364 082 habitants.

- Tarif/habitant du secteur A : 57,15 € + (57,15 € x 0,53 %) = 57,45 €
- Tarif/habitant du secteur B : 48,57 € + (48,57 € x 0,53 %) = 48,83 €
- Tarif/habitant du secteur C : 24,37 € + (24,37 € x 0,53 %) = 24,50 €



Chapitre 74 - Contribution du Département (+4,45 %) 12 320 135 €

L'évolution de 3,5 % de la participation du conseil départemental, prévue initialement dans la convention pluriannuelle de partenariat 2013-2016 SDIS-Département, a été réévaluée à la demande du SDIS tel que mentionné plus en amont, pour faire face aux textes réglementaires adoptés par l'état, pesant lourdement sur les charges de personnel ; l'évolution de 4,45 % soit + 525 000 €, se répartissait comme suit :

- 107 000 € au titre de l'inflation ;
- 302 000 € pour couvrir les dépenses liées à des évolutions réglementaires ;
- 116 000 € de rattrapage sur 3 exercices des contributions des communes et EPCI : en effet, le nouveau mode de calcul adopté à partir de l'année 2013 avait généré une baisse du produit de 350 000 €.

Le montant de la participation du département s'est élevé à 12 320 135 € soit 45,97 % du total des contributions en provenance des collectivités territoriales (en 2014 : 45,10 %).

En surplus de ces principales contributions, les participations d'autres organismes s'élèvent à 4014 €.

Chapitre 013 - Les atténuations de charges 224 293 €

Ce chapitre est constitué des remboursements perçus sur les rémunérations et vient atténuer l'indice d'évolution des charges de personnel. Ainsi et comme il l'est mentionné plus en amont au chapitre 012, l'augmentation nette des charges de personnel représentait 2,65 %.

Chapitre 002 - L'affectation de l'excédent 2014 313 544 €

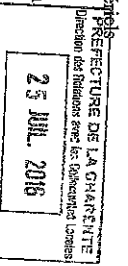
Le résultat de fonctionnement 2014 a été affecté à raison de ce montant en réserve au BP 2015.

Chapitre 70 et 75 - Les produits des services et de gestion courante 59 295 €

- les transports par carence (convention Samu-SDIS) 20 654 €
- des remboursements d'assurance et divers 10 724 €
- des participations sur formations 5 977 €
- des remboursements divers 10 357 €
- des remboursements sur produits pharmaceutiques 2 963 €
- un remboursement des renforts feu de forêt St Jean d'Illac 8 620 €

Chapitre 77 - Les produits exceptionnels

- des produits de cessions de véhicules et autres matériels
- pénalités de retard sur marchés et frais de justice
- régularisation des rattachements 2014
- subvention fonds social européen pour la formation
- Locations pour tournage de films et divers



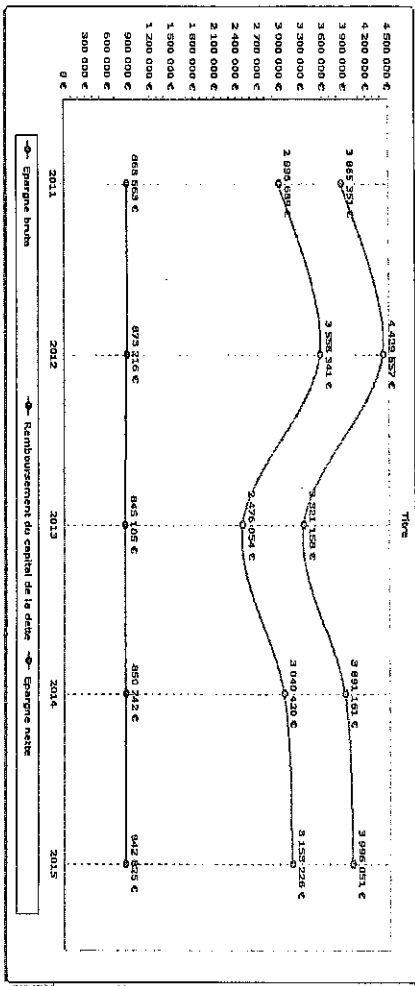
209 630 €
120 383 €
2 510 €
75 193 €
7 176 €
4 368 €

Chapitre 042- Les opérations d'ordre

Elles concernent la neutralisation des amortissements sur les constructions et les reprises sur subventions d'investissement.

Les recettes totales de fonctionnement de cet exercice ont progressé de 2,66 %, taux inférieur à l'évolution des dépenses constatée à 2,94 %.

Les courbes d'épargne de 2011 à 2015



L'épargne nette est ainsi maintenue fin 2015 à 3,13 M€ et permet de financer le plan d'équipement véhicules et les matériels divers sans mobiliser les fonds de l'emprunt de 3 M€ contracté pour l'EDSP et Cis de JARNAC.

La section d'investissement

1/ Les dépenses de la section investissement

3 816 005 €

Ce montant correspond à l'ensemble des investissements y compris le remboursement du capital de la dette. Le taux de réalisation des dépenses d'équipement véhicules et matériels est habituel : il représente 50,97 % des prévisions car des commandes restent en cours, d'où l'inscription de restes à réaliser à prévoir au budget supplémentaire 2016 pour un montant engagé de 1 919 293 €.

Le taux de réalisation très faible soit 10,94 % des travaux de construction s'explique par l'ajournement du projet de construction de l'école départementale du feu et du centre d'incendie et de secours de Jarnac, dont les marchés de travaux devaient être attribués en septembre 2015.

Les opérations d'investissement sont détaillées par chapitre ainsi qu'il suit :

Chapitre 23 - Les travaux bâtimentaires

599 960 €

Une enveloppe de 110 917 € a été dépensée pour les travaux d'entretien et de grosses réparations dans les centres de secours et à l'état-major, avec des engagements restant en cours pour 427 305 € ;

Les travaux d'aménagement de locaux dans le centre d'incendie et de secours de Villebois-Lavalette ont été entièrement achevés et réglés en 2015 à hauteur de 277 987 € pour un coût d'opération s'élevant à 327 995 € TTC.

Les frais de maîtrise d'œuvre ont été payés à hauteur de 211 056 €, pour le projet de construction d'une école de feu et centre d'incendie et de secours de JARNAC.

Le retard sur cette opération est lié principalement à la prescription par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), lors de la délivrance du permis de construire, d'une opération d'archéologie préventive sur les terrains concernés par le projet ; ces fouilles d'un montant provisoire de 199 655 € HT financées par le SDIS sur son budget 2016 n'ont pas encore débutées en l'attente des autorisations qui s'imposent.

- Aussi le SDIS a exploité ce délai complémentaire pour :
- revoir l'opération à l'économie par l'optimisation de certaines surfaces et la reprise d'un projet global CIS Jarnac - école de formation et plateaux d'entraînement aux feux traditionnels et aux feux d'alcool de boucle ;
 - rechercher des financements auprès des collectivités, Région, Département mais aussi auprès de l'Etat, de l'Union européenne ;
 - étudier un partenariat financier auprès de la filière des entreprises du Cognac pour la partie lutte contre les feux d'alcool.

Chapitre 21 - Le plan d'équipement en matériel roulant

1 501 845 €

Les crédits de paiement inscrits dans le cadre du plan d'équipement au budget 2015 correspondaient à la première et deuxième année d'exécution de l'autorisation de programme de 5 M€ votée en 2014 ; ont été réglés en 2015 les véhicules détaillés ci-après :

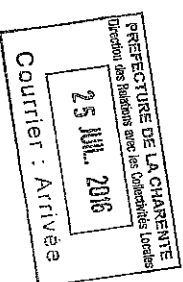
Désignation	CP 2015
VSAV (véhicule secours aux asphyxiés et victimes)	360 507 €
PPI SR (fourgon pompe tonne secours routier)	269 900 €
CCFM (camion citerne feu de forêts moyen)	333 832 €
VTU (véhicule tout usage aménagé)	164 586 €
VTUL (véhicule tout usage léger)	67 803 €
VL (véhicule léger)	53 222 €
VLHR (véhicule de liaison hors route)	132 695 €
VTP9 (véhicule de transport de personnes)	25 356 €
Sous-Total	1 427 901 €
Poste de commandement (ancienne AP)	37 307 €
Véhicule sauvetage déblaiement (ancienne AP)	36 637 €
Total	1 501 845 €

Les restes à réaliser sur ce programme s'élevaient à 917 819 €.

Chapitre 21 - Le plan petit matériel

454 451 €

- 66 053 € d'équipements de protection individuelle
- 73 555 € de matériel médico-secouriste (unifs médicaux et défibrillateurs),
- 203 806 € de matériel divers d'incendie et de secours
- 111 037 € d'outillage divers



Chapitres 20 et 21 - Le schéma directeur informatique

196 728 €

116 000 €

Les projets financés en 2015 sont les suivants :

n°projet	nom	désignation	Montant CP
P06	Indemnités SPV	Organisation du traitement des indemnités	15 503 €
P10	Patrimoine	Matériel gestion informatisée	40 862 €
P16	logiciel	Pour serveur d'alerte	372 €
P29	Gestion individuelle	Gestion disponibilité des SPV	30 075 €
P41	Commandement	Renouvellement du poste de commandement	19 844 €
P45	SIG	Cartographie dans les centres	5 185 €
P47	Sécurité	Etude sur sécurité du système d'information	3 992 €
	Gestion de parc	Gestion des différentes unités informatiques	30 523 €
P58	Matériels	Renouvellement des matériels	80 895 €

Chapitre 21 - Le matériel d'alerte et de transmissions

68 199 €

Il s'agit du renouvellement annuel des postes émetteurs-récepteurs pour 43 910 € et de l'achat d'un enregistreur numérique opérationnel pour 24 162 € ; cette ligne comporte un report de crédits de 69 400 €.

Chapitre 21 - Le mobilier de bureau et l'électroménager

32 565 €

Cette enveloppe concerne le renouvellement des biens mobiliers dans les centres et à l'état-major et de l'électroménager des unités. Renouvellement effectué sur une usure constatée des matériels existants.

Chapitre 042 - Les opérations d'ordre

119 428 €

La neutralisation des amortissements sur les constructions et les reprises sur subventions d'investissement sont inscrites à ce chapitre.

Chapitre 16 - Le remboursement du capital de la dette

842 825 €

Le SDIS n'a pas contracté de nouvel emprunt depuis 2012. L'emprunt de 3 M€ prévu au budget primitif 2015 et inscrit en restes à réaliser au compte administratif, a bien été contracté auprès de la société générale au taux fixe de 2,05 %, car les travaux de Jarnac devaient commencer ; toutefois la somme n'est pas encore mobilisée car le SDIS a pu financer ses dépenses 2015 en utilisant son fonds de roulement. La date ultime de mobilisation des fonds est fixée au 30 juin 2016.

2) Les recettes de la section d'investissement

6 332 576 €

Chapitre 10 - La dotation de l'Etat au titre de l'CTVA

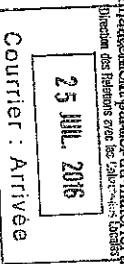
493 965 €

Elle a été remboursée sur l'assiette des dépenses d'équipement de l'exercice 2014 au taux de 15,482 %.

Chapitre 040 - Les opérations d'ordre

2 638 583 €

La dotation aux amortissements était en nette évolution et s'est élevée à 2 606 598 €, et il a été constaté une plus-value sur immobilisations de 31 985 € ; ces sommes ont permis l'autofinancement par le biais des acquisitions en 2015.



Chapitre 13 - Subvention d'investissement

116 000 €

Il s'agit d'un deuxième acompte versé pour le démarrage du projet d'école départementale ; en effet une subvention totale de 700 000 € a été allouée par le département dans le cadre de la convention pluriannuelle de financement 2013-2016.

En 2016 et 2017, il restera à percevoir la somme de 350 000 € payables en deux fractions égales au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Chapitre 001 - La reprise du solde de la section d'investissement

1 605 553 €

Chapitre 1068 - L'excédent de fonctionnement capitalisé

1 498 475 €

Ces deux derniers chapitres concernant la reprise des soldes 2014 dans les résultats 2015.

La capacité de désendettement du SDIS reste favorable avec un ratio de 1,8 ans fin 2015 sans l'emprunt de 3 M€ non mobilisé. L'annuité de la dette diminue et reste inférieure aux autres SDIS de la catégorie (3 €/hab. pour le SDIS16 et 5 €/hab. pour les SDIS comparés).

En conclusion, cette gestion 2015 se caractérise par une progression des dépenses de fonctionnement de 2,94 %, une réalisation faible du plan d'investissement causé par l'ajournement de la construction de l'école départementale de feu, les excédents constatés devant être affectés au financement de ce projet après maintien du fonds de roulement.

DEBAT

Le président donne la parole au directeur départemental qui présente le rapport.
Aucune observation n'est apportée, il invite Mme DARTAI, payeur départemental adjoint, à présenter le compte de gestion. Avant de sortir de la salle, il demande ensuite à M. BOU VIN de bien vouloir présider l'assemblée et de soumettre le rapport au vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DECISION

Vu le rapport du compte administratif soumis à leur examen ;
Vu le rapport du compte de gestion produit avant le 1er juin 2016 ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du conseil d'administration :

adoptent par chapitres et programmes d'équipement le compte administratif 2015 dont les résultats figurent comme suit :

	DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES	RESULTATS 2015	REPRISE RESULTATS 2014	RESULTAT DE CLOTURE 2015	REPORTS DEPENSES	REPORTS RECETTES
Investissement	3 816 004,78 €	4 747 023,94 €	931 019,16 €	1 605 553,20 €	2 536 572,36 €	5 536 572,36 €	3 000 000,00 €
Fonctionnement	25 940 834,41 €	27 417 730,28 €	1 476 895,87 €	313 544,10 €	1 790 439,97 €		
Totaux	29 756 839,19 €	32 164 754,22 €	2 407 915,03 €	1 919 097,30 €	4 327 012,33 €	5 536 572,36 €	3 000 000,00 €

Par délibération du 5 juin 2015, dans le cadre des dispositions des articles L. 1424-27 alinéa 4 et L. 1424-30 alinéas 1 et 2 du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration a donné délégation de compétences dans certains domaines, au bureau du conseil d'administration ainsi qu'au président.

Considérant la nécessité de préciser et de compléter les éléments concernant la délégation consentie au président, la délibération du 5 juin 2015 est abrogée et est remplacée par le dispositif ci-après.

DEBAT

Le président demande à Mme TRIBOURG de présenter le rapport
Aucune observation n'est apportée, il soumet le rapport au vote :

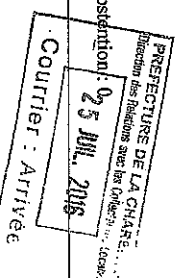
Pour : 15
Contre : 0

DECISION

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après en avoir délibéré ;
Les membres du conseil d'administration :

- de déléguer au bureau du conseil d'administration, les attributions dudit conseil, à l'exception de celles relatives aux domaines suivants :
 - adoption du budget et du compte administratif ;
 - nombre et répartition des sièges du conseil d'administration ;
 - contributions financières à verser au budget du SDIS ;
 - schéma départemental d'analyse et de couverture des risques ;
 - règlement opérationnel ;
 - documents de planification pluriannuelle.
- de déléguer au président du conseil d'administration :
 - la réalisation des emprunts et actes y afférents ;
 - la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services (dont les marchés d'assurance, notamment en ce qui concerne l'acceptation des indemnités de sinistres) passés selon une procédure adaptée, ainsi que les avenants liés à cette procédure et les résiliations ;
 - la détermination de la rémunération et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- d'autoriser le président du conseil d'administration à agir en justice au nom du SDIS, toutes instances et toutes juridictions confondues, lorsque :
 - l'établissement doit assurer sa défense dans le cadre d'une action intentée à son encontre ;
 - l'établissement subit un préjudice et qu'il doit déposer une plainte et/ou se constituer partie civile afin d'obtenir la réparation de ce préjudice ;
 - l'urgence d'une situation ne permet pas de saisir préalablement l'assemblée délibérante.



Questions diverses

Le directeur présente l'actualité et l'activité opérationnelle du SDIS. Il est décidé que ce document de statistiques sera envoyé à toutes les mairies pour information.
Aucun autre point n'est abordé. Le président clôture la séance du conseil d'administration à 11 h 45.

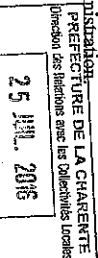
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du 13 juillet 2016

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au sein de l'état-major du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du conseil d'administration.

Date de convocation du conseil d'administration : les 30 mai et 7 juin 2016



Présents :

Monsieur Jérôme SEGUY, directeur de cabinet de la préfecture.
Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du conseil d'administration du SDIS.
Mesdames Brigitte FOURRE, Isabelle LAGARDE, Florence PECHEVIS, Anne-Mathé REGHAÏS, messieurs Jacques CHABOT, Bernard CHARBONNEAU, Gérard COINCHÉLIN, Gérard DELÉTOILE, Christian FAUBERT, Didier VILLAT et Jean-Michel TAMAGNA, membres du conseil d'administration.

Assistants à la séance avec voix consultative :

Colonel Jean MOINE, directeur départemental. Monsieur Thierry LEFEVRE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels. Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers. Médecin lieutenant-colonel Fabrice COURAUD, médecin-chef. Capitaine Serge SAUVET, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

Assistants également à la séance :

Lieutenant-colonel Bruno BARDIN, chef de la cellule prospective et suivi stratégique. Commandant Eric DUPUIS, chef du groupement opération. Commandant Philippe JARDOT, adjoint au chef du groupement finances et administration.

Absents excusés :

Monsieur Pierre N'GAHANE, préfet de la Charente.
Madame Agnès BEL, messieurs Jean-Michel BOUVIN, François BONNEAU, Michel BOUTANT, Philippe BOUTY, Pierre-Yves BRIAND, Samuel CAZENAVE, Michel DELAGE, Bernard GEORGEON, Jean-Hubert LELEVRE, Jean-Marc DE LUSTRAC, membres du conseil d'administration. Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, payeur départemental. Monsieur Lénatic SOULET, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers. Monsieur Francis VALADE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires.

Composition des commissions d'appel d'offres – Election des membres

Conformément à l'article 188 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics entre en vigueur au 1^{er} avril 2016. Celle-ci abroge le Code des marchés publics dont les articles 8 et 22 fondaient la composition de la commission d'appel d'offre (CAO) du SDIS de la Charente et celle du groupement interdépartemental de commande. La composition de ces commissions est désormais déterminée par les articles L. 1411-5, L. 1414-2 et L. 1414-3 du CGCT.

La CAO du SDIS de la Charente est désormais composée du Président du conseil d'administration ou son représentant, président de CAO, de 5 membres du conseil d'administration élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, ainsi que de 5 membres suppléants élus selon les mêmes modalités.

Concernant la CAO du groupement interdépartemental de commande des services d'incendie et de secours du centre ouest atlantique, dans le cadre des dispositions prévues par les articles L. 1414-3 du CGCT et 28 de l'ordonnance précitée, la nouvelle convention relative à sa constitution et à son fonctionnement prévoit désormais que l'attribution des marchés et accords-cadres relevant de ce groupement sont attribués par la CAO du SDIS qui en assure la coordination administrative, et non plus par la CAO du groupement interdépartemental de commande. Cette dernière est donc supprimée.

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du conseil d'administration :

ont élus les membres de la CAO du SDIS de la Charente qui suivent :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- François BONNEAU	- Jean-Hubert LELIEVRE
- Brigitte FOURE	- Pierre-Yves BRIAND
- Christian FAUBERT	- Florence PECHEVIS
- Jean-Michel TAMAGNA	- Jacques CHARBOT
- Gérard CONCHELIN	- Michel DELAGE

premier acte de la suppression de la CAO du groupement interdépartemental de commande des services d'incendie et de secours du centre ouest atlantique.

Compte tenu de ces décisions et des délibérations du conseil d'administration des 5 juin 2015, 27 octobre 2015 et 31 mars 2016, les différentes commissions du SDIS de la Charente sont désormais composées ainsi qu'il suit.

Commissions statutaires

Commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C (CAP)

Références :
- loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 28 à 31 ;
- loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à (...) la lutte contre les discriminations (...) et notamment son article 54 ;
- décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment ses articles 1 à 4 et 27.

La CAP du SDIS de la Charente comprend 4 représentants de l'administration titulaires, et autant de suppléants. Ils sont désignés par l'autorité territoriale, parmi les membres de l'organe délibérant, en respectant une proportion minimale de 40% de personnes de chaque sexe. L'autorité territoriale préside la CAP mais peut se faire représenter par un membre de l'organe délibérant. Les titulaires peuvent se faire représenter par n'importe lequel des représentants suppléants.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Jérôme SOURISSEAU (président)	- François BONNEAU
- Agnès BEL	- Brigitte FOURE
- Christian FAUBERT	- Philippe BOUTY
- Jean-Michel TAMAGNA	- Didier VILLAT

PREFECTURE DE LA C. C.
Division des Relations avec les Citoyens
25 JUIN 2016
COURTIER : ANTH.

Comité technique (CT)

Références :
- loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 32 et 33 ;
- décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment ses articles 1 à 6 ;
- délibération du conseil d'administration du SDIS du 25 juin 2014.

Le CT du SDIS de la Charente comprend 5 représentants de l'administration titulaires, et autant de suppléants. Ils sont désignés par l'autorité territoriale, parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de l'établissement. Le président du CT est désigné parmi les membres de l'organe délibérant. Les titulaires peuvent se faire représenter par n'importe lequel des représentants suppléants.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Jérôme SOURISSEAU (président)	- François BONNEAU
- Christian FAUBERT	- Brigitte FOURE
- Agnès BEL	- Didier VILLAT
- Jean-Michel TAMAGNA	- Bernard CHARBONNEAU
- DDISIS	- DDASIS

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Références :
- loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 33-1 ;
- décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 30 à 33 ;
- délibération du conseil d'administration du SDIS du 25 juin 2014.

Le CHSCT du SDIS de la Charente comprend 4 représentants de l'administration titulaires, et autant de suppléants. Ils sont désignés par l'autorité territoriale, parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de l'établissement. Le président du CHSCT est désigné parmi les membres de l'organe délibérant. Les titulaires peuvent se faire représenter par n'importe lequel des représentants suppléants.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Brigitte FOURE (président)	- Didier VILLAT
- Agnès BEL	- Samuel CAZENAVE
- Jean-Hubert LELIEVRE	- Bernard GEORGEON
- Jean-Michel TAMAGNA	- Philippe BOUTY

Comité consultatif départemental des SPV (CCDSPV)

Références :
- article R. 1424-23 du CGCT ;
- arrêté du 29 mars 2016 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, et notamment son article 2.

Le CCDSPV du SDIS de la Charente comprend 7 représentants de l'administration titulaires, et autant de suppléants. Ce sont ceux siégeant au CT, auxquels s'ajoutent des membres désignés par l'autorité territoriale au sein du conseil d'administration. Le Président du conseil d'administration du SDIS préside le CCDSPV mais peut se faire représenter par un élu du conseil d'administration. Les titulaires peuvent se faire représenter par n'importe lequel des représentants suppléants.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Jérôme SOURISSEAU (président)	- François BONNEAU
- Christian FAUBERT	- Samuel CAZENAVE
- Agnès BEL	- Didier VILLAT
- Jean-Michel TAMAGNA	- Brigitte FOURE
- Bernard CHARBONNEAU	- Jean-Marc DE LUSTRAC
- Bernard GEORGEON	- Philippe BOUTY
- DDISIS	- DDASIS

Commission de réforme des sapeurs-pompiers professionnels

Références :
- loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 23 et 57 ;
- décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, et notamment ses articles 11 à 13 ;
- arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, et notamment ses articles 3 à 7.

La commission de réforme des SPP du SDIS de la Charente comprend 2 représentants de l'administration titulaires. Chaque titulaire a 2 suppléants. Ils sont désignés par l'autorité territoriale parmi les membres du conseil d'administration.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Agnès BEL	- Christian FAUBERT
- François BONNEAU	- Brigitte FOURE
	- Gérard DELETOILE
	- Didier VILLAT

Commission de réforme des sapeurs-pompiers volontaires

Références :

- décret n° 92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service (...), et notamment ses articles 1 et 2 ;
- Arrêté du 30 juillet 1992 fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission départementale de réforme (...) et pris pour l'application de l'article 2 du décret n° 92-620 du 7 juillet 1992 (...), et notamment son article 4.

La commission de réforme des SPV du SDIS de la Charente comprend 1 représentant de l'administration titulaire et 1 suppléant, désignés par l'autorité territoriale parmi les membres du conseil d'administration.

TITULAIRE	SUPPLEANT
- Agnès BEL	- Bernard GEORGÉON

Commission d'appel d'offre (CAO)

Références : articles L. 1411-5 et L. 1414-2 du CGCT.

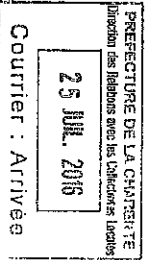
La CAO du SDIS de la Charente est composée du Président du conseil d'administration ou son représentant, président, ainsi que de 5 membres titulaires et autant de suppléants, élus par le conseil d'administration en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les titulaires peuvent se faire représenter par n'importe lequel des représentants suppléants.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Jérôme SOURISSEAU (président)	- Jean-Hubert LELIEVRE
- François BONNEAU	- Pierre-Yves BRIAND
- Brigitte FOURÉ	- Florence PECHEVYS
- Christian FAUBERT	- Jacques CHABOT
- Jean-Michel TAMAGNA	- Michel DELAGE
- Gérard COINCHELIN	

Comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS)

Dans le cadre de la politique d'action sociale auprès des personnels permanents prévue par les dispositions législatives en vigueur, le SDIS de la Charente adhère au CNAS. Conformément aux statuts de cette association loi 1901, le SDIS doit désigner tous les 6 ans, un représentant de son conseil d'administration auprès des instances du CNAS.

REPRESENTANT
- Christian FAUBERT

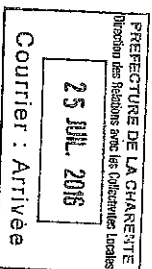


Commissions fonctionnelles

Références : règlement intérieur du conseil d'administration du SDIS de la Charente du 28 octobre 2014, et notamment ses articles 43 à 48.

Les membres du conseil d'administration se sont répartis au sein des quatre commissions ci-après, sachant que chaque membre du bureau du conseil d'administration du SDIS, à l'exception de son président, doit présider l'une d'elles. Le nombre de membres de ces commissions a été est déterminé par le conseil d'administration.

Commission	Président	Membres
Finances	- François BONNEAU	- Jérôme SOURISSEAU - Brigitte FOURÉ - Samuel CAZENAVE - Jean-Michel BOLVIN - Jean-Michel TAMAGNA - Jean-Marc DE LUSTRAC
Personnel	- Christian FAUBERT	- Jérôme SOURISSEAU - Agnès BEL - Didier VILLAT - Pierre-Yves BRIAND - Bernard GEORGÉON - Gérard COINCHELIN
Matériel roulant et équipements de protection individuelle	- Jean-Michel TAMAGNA	- Jérôme SOURISSEAU - Florence PECHEVYS - Samuel CAZENAVE - Isabelle LAGARDE - Michel DELAGE - Gérard COINCHELIN
Infrastructures	- Brigitte FOURÉ	- Jérôme SOURISSEAU - François BONNEAU - Jacques CHABOT - Pierre-Yves BRIAND - Gérard DELETOILE - Jean-Marc DE LUSTRAC



Le président du conseil d'administration

Jérôme SOURISSEAU

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

**Extrait du procès-verbal des délibérations
Séance du 13 juillet 2016**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente étant convoqué, s'est réuni en session ordinaire au sein de l'état-major du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du conseil d'administration.

Date de convocation du conseil d'administration : les 30 mai et 7 juin 2016

Présents :

Monsieur Jérôme SEGUY, directeur de cabinet de la préfecture.
Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du conseil d'administration du SDIS.
Mesdames Brigitte FOURE, Isabelle LAGARDE, Florence PECHEVET, Anne-Marie ROCHAIS, messieurs Jacques MEABOT, Bernard CHARBONNEAU, Gérard CONCHELIN, Gérard DELETOILE, Christian FAUBERT, Didier VILLAT et Jean-Michel TAMAGNA, membres du conseil d'administration.

Assistent à la séance avec voix consultative :

Colonel Jean MOINE, directeur départemental. Monsieur Thierry LERREVE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels. Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers. Médecin lieutenant-colonel Fabrice COURAUD, médecin-chef. Capitaine Serge SAUVET, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

Assistent également à la séance :

Lieutenant-colonel Bruno BARDIN, chef de la cellule prospective et suivi stratégique. Commandant Eric DUPUIS, chef du groupement opération. Commandant Philippe JARDOT, adjoint au chef du groupement finances et administration.

Absents excusés :

Monsieur Pierre N'GAHANE, préfet de la Charente.
Madame Agnès BEL, messieurs Jean-Michel BOUVIN, François BONNEAU, Michel BOUTANT, Philippe BOUTY, Pierre-Yves BRIAND, Samuel CAZENAVE, Michel DELAGE, Bernard GEORGEON, Jean-Hubert LELIEVRE, Jean-Marc DE LUSTRAC, membres du conseil d'administration. Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, payeur départemental. Monsieur Lénac SOUTET, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers. Monsieur François VALADE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires.

Budget supplémentaire pour l'année 2016

Le budget supplémentaire ou décision modificative n°1 intègre les résultats tels que le prévoit la délibération d'affectation des résultats 2015 ainsi que les reports de crédits 2015.

De plus, il prend en compte les recettes et dépenses nouvelles

I - BALANCE GENERALE

Préfecture de la Charente
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIL 2016
Courrier : Arrivée

	Pour mémoire BP 2016	Dépenses BS 2016	Recettes BS 2016	Totaux crédits cumulés 2016
INVESTISSEMENT	7 400 000 €	7 267 650 €	7 267 650 €	14 667 650 €
FONCTIONNEMENT	27 500 500 €	307 510 €	307 510 €	27 808 010 €
TOTAL DU BUDGET	34 900 500 €	7 575 160 €	7 575 160 €	42 475 660 €

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté 2015 : 300 000 €

Il s'agit de l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 en section de fonctionnement. 7 510 €

Chapitre 042 : Autres produits de gestion courante : 307 510 €

Il convient de réajuster les crédits de reprise des subventions transférables non prise en compte au BP 2016. 56 872 €

2.2 Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 50 272,33 €

Pour faire face aux demandes supplémentaires dont : 6 600 €

Mise en place du marché « document unique » notifié en 2016 et financé par une subvention CNRACL de 50 260 € encaissée en 2014 : 30 000 €

Dotation réglementaire de garrots et pansements hémostatiques non résorbables selon instruction ministérielle du 04 mai 2016 : 240 637,97 €

Chapitre 66 : Intérêts d'emprunt : 5 000 €

Règlement intérêts nouvel emprunt à la Société Générale :

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : -25 000 €

Règlement dommages et intérêts à trois sapeurs-pompiers professionnels suite à :

d'une part, deux jugements du tribunal administratif de Poitiers en date de février et mai 2014 relatifs à l'exercice au cumul par deux SPP d'une activité accessoire de destruction d'insectes nuisibles ;

et d'autre part, un jugement rendu par le tribunal administratif de Poitiers en date du 23 décembre 2015 portant annulation d'un arrêté de sanction disciplinaire.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 240 637,97 €

Chapitre 68 : Dotation aux provisions : -25 000 €

Diminution des provisions suite à l'annulation par le tribunal administratif de Poitiers en date 06 avril 2016 de 32 recours de sapeurs-pompiers professionnels pour une demande de paiement en heures supplémentaires relative au temps de repas et habillement 2010-2014.

III - SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section est surtout caractérisée par :

la reprise obligatoire des restes à réaliser en dépenses à hauteur de 3 000 000 €.

la reprise obligatoire des restes à réaliser en recettes à hauteur de 3 000 000 €.

l'inscription de l'excédent d'investissement dégagé et des réajustements de crédits. 7 267 650 €

3.1 Recettes d'investissement 2 536 572,36 €

Chapitre 001 : Excédent d'investissement reporté : 2 536 572,36 €

Chapitre 10 : Dotation fonds divers : 1 490 439,97 €

Reprise de l'excédent de fonctionnement 2015 pour couvrir le déficit de la section d'investissement (avec report 2015).

Préfecture de la Charente
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIL 2016
Courrier : Arrivée

REPUBLIQUE FRANCAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
281600015SDIS DE LA CHARENTE
BUDGET PRINCIPAL

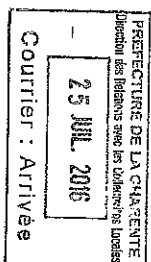
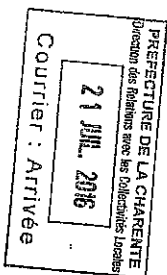
NUMERO SIRET : 28160001500024

POSTE COMPTABLE DE PAIEMENT DEPARTEMENTALE DE LA CHARENTE

M61

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

ANNEE 2016

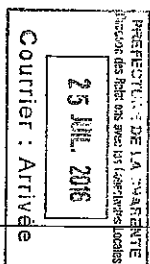
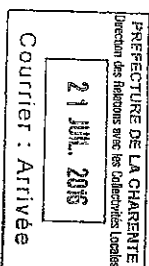


SOMMAIRE

- I - Informations générales
A - Modalités de vote du budget
B - Exécution du budget de l'exercice précédent
- II - Présentation générale du budget
A1 - Vue d'ensemble du budget
A2.1 - Equilibre financier du budget - section de fonctionnement
A2.2 - Equilibre financier du budget - section d'investissement
B1 - Balance générale du budget - Dépenses
B2 - Balance générale du budget - Recettes
- III - Vote du budget
A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
B - Section d'investissement - Vue d'ensemble
B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement
B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programmes d'équipement
B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme affectés à une autorisation de programme
B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non affectés à une autorisation de programme
B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser
B3 - Section d'investissement - Dépenses financières
B4 - Section d'investissement - Recettes financières
B5 - Section d'investissement - Recettes financières
B6 - Section d'investissement - Répartiteur des opérations pour le compte de tiers
B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections
B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales
B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses
B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes

ANNEXES

- IV - Annexes
A - Etablissements du bilan
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'emprunt
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
A2 - Méthodes utilisées
A3 - Etat des provisions
A4 - Etat des charges transférées
A5 - Détail des chantiers d'opérations pour comptes de tiers
B - Engagements hors bilan
B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
B2 - Etat des contrats de cofinancement
B3 - Etat des contrats de PPP
B4 - Etat des engagements comités
B5 - Etat des engagements comités
B6 - Etat des engagements comités
B7 - Situation des autorisations de programme
B8 - Situation des autorisations de programme
C - Autres éléments d'information
C1 - Etat du personnel
C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier
C3.1 - Liste des organismes de regroupement
C3.2 - Liste des établissements publics créés
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non éligibles en un budget annexe
D - Arrêtés et signatures



I - INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		A

- I - Le Conseil d'administration a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1).
 - avec les programmes listés en page II.B.1.2. (2)
 - avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2)
- La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'aide à aide est la suivante :
- II - La comparaison effectuée par rapport au budget - primitif ou amendé - de l'exercice précédent (2).
- III - En l'absence de mention au paragraphe I.c - dessus, le budget est réputé voté par chapitre.
- IV - Le présent budget a été voté (2) :
- sans-rapport-antérieurs-des-résultats-de-l'exercice-N-1.
 - avec-rapport-antérieurs-des-résultats-de-l'exercice-N-1.
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article"
 (2) Rayer la mention inutile

PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUN. 2016
 Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUN. 2016
 Courrier : Arrivée

I - INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT		B

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résidu reporté
TOTAL DU BUDGET	29 766 639,19	32 164 794,22	1 999 067,30
Investissement	3 816 004,78	4 747 029,94	1 605 653,20
Fonctionnement	25 940 634,41	27 417 764,28	313 544,10

RESTES A REALISER - DEPENSES

Chapitre	LIBELLES	Dép. engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 536 572,36
	Programme d'équipement n° AP2016192	3 330 763,38
	Programme d'équipement n° AP200505	69 763,39
	Programme d'équipement n° AP201401	917 619,52
	Programme d'équipement n° AP201402	114 979,46
	Programme d'équipement n° AP201501	100 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORABLES	77 320,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	886 464,11
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	100 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
66	CHARGES FINANCIERES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	

PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUN. 2016
 Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUN. 2016
 Courrier : Arrivée

I - INFORMATIONS GENERALES		1
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT		B

RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE (=A)+(B)	
Depenses	Recettes	Excédents positifs	Déficits négatifs
5 536 572,36	3 000 000,00	-2 536 572,36	1 730 439,97
5 536 572,36	3 000 000,00	-2 536 572,36	1 730 439,97

RESTES A REALISER - RECETTES

Chapitre	LIBELLES	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		
024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	3 000 000,00
10	DOTATIONS FONDUS DIVERS ET RESERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUEILS	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 000 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		
018	ATTENUATIONS DE CHARGES	
70	PRODUITS DE SERVICES, D'IMMOBILISATIONS DIVERSES	
74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
76	PRODUITS FINANCIERS	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

	INVESTISSEMENT	
	Depenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1089)	1 731 077,64

	INVESTISSEMENT	
	Depenses	Recettes
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	5 536 572,36	3 000 000,00
REPORTS	001 SOL.D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 536 572,36

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R. + Résultat + Crédits votés)	7 267 650,00	7 267 650,00
--	--------------	--------------

	FONCTIONNEMENT	
	Depenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	307 510,00

	FONCTIONNEMENT	
	Depenses	Recettes
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	307 510,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	307 510,00

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R. + Résultat + Crédits votés)	307 510,00	307 510,00
---	------------	------------

TOTAL DU BUDGET	7 575 160,00	7 575 160,00
-----------------	--------------	--------------

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	TOTAL DES DEPENSES			TOTAL DES RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	D'ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	D'ORDRE	TOTAL
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 731 077,64	7 510,00	1 738 587,64	1 731 077,64	240 637,57	1 971 715,21
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	68 872,33	240 637,57	307 510,00	307 510,00	7 510,00	315 020,00
TOTAL BUDGET (HORS R.A.R. ET REPORTS)	1 799 950,00	248 147,57	2 048 097,57	1 498 587,64	248 147,57	1 746 735,21

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIN 2016
Courrier : Arrivé

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A21

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)
OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	56 872 23	
Total gestion des services		56 872 23	
66	CHARGES FINANCIERES	30 000 00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000 00	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	-25 000 00	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		66 872 23	
SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES : 6687223 (Recettes réelles - Dépenses réelles)			
OPERATIONS D'ORDRE (1)			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	240 637 67	7 510 00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	240 637 67	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		240 637 67	7 510 00
AUTOFINANCEMENT DEBARGE = 0 (042 + 023) - R 042 : 2317167			
002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)			300 000 00
TOTAL DE LA SECTION		307 510 00	307 510 00

(1) D123 = R121 - R100; R102 = D104; D104 = R104
(2) Soit en cas de dépenses décaissées à l'avance précédées d'un compte administratif ou simple arrêté de dépenses.

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIL. 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIL. 2016
Courrier : Arrivée

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT		A22

SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)
OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
16	IMPRIMERIES ET LETTRES ASSIMILEES	161 859 46	3 000 000 00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORABLES	1 872 057 25	
21	IMMOBILISATIONS INCORPORABLES	5 226 123 29	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		7 260 140 00	3 000 000 00
BESON D'AUTOFINANCEMENT : 423074000 (Dépenses réelles - Recettes réelles)			
OPERATIONS D'ORDRE (4)			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 510 00	240 637 67
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 510 00	240 637 67
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		7 510 00	240 637 67
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE = R (040 + 021) - D 040 : 2317167			
001 SOLDE D'EXECUTION N1 REPORTE (5)			2 536 572 36
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)			1 490 439 97
TOTAL DE LA SECTION		7 267 650 00	7 267 650 00

(1) Hors 1004
(2) Y compris les programmes
(3) Excepté notamment les comptes 20, 204, 21, 204, 23 qui en cas de réduction ou annulation des mandats doivent être à l'encre
(4) R101 - R103; R104 - R102; D104 = R104
(5) Soit en cas de dépenses décaissées à l'avance précédées d'un compte administratif ou simple arrêté de dépenses.

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIL. 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIL. 2016
Courrier : Arrivée

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE - DEPENSES		B1

1 - FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations dotées	TOTAL
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	59 072,33		59 072,33
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 000,00		30 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	5 000,00		5 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	-25 000,00		-25 000,00
69 Dotations sur amassement et provisions			
022 DEPENSES MATERIELLES		240 637,67	240 637,67
023 VERSEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
Depenses de fonctionnement - Total	68 872,33	240 637,67	307 510,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			
			307 510,00

INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations dotées	TOTAL
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES			
16 RAPRIANTS ET DETTES ASSIMILES			
19 DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS		7 510,00	7 510,00
Total des opérations de report			
20 IMMOBILISATIONS INCORPORABLES (hors opérations)	6 174 922,57		6 174 922,57
21 IMMOBILISATIONS CORPORALES (hors opérations)	17 920,00		17 920,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	83 939,45		83 939,45
28 AMORTISSEMENTS EN COURS (hors opérations)	91 000,00		91 000,00
198 NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS			
020 DEPENSES IMPRÉVUES			
Depenses d'investissement - Total	7 287 140,10	7 510,00	7 287 650,10

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT CUMULEES			
			7 287 650,10

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIN 2016
Courrier : Arrivé

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE - RECETTES		B2

1 - FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations dotées	TOTAL
013 ATTRIBUTIONS DE CHARGES			
57 CHARGES EXCEPTIONNELLES			
70 PRODUITS DE SERVICES, AUTO-DAVANCE & VENTES DIVERSES			
74 CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS			
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76 PRODUITS FINANCIERS		7 510,00	7 510,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78 REVERSÉS SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
Recettes de fonctionnement - Total		7 510,00	7 510,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			
			300 000,00

INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations dotées	TOTAL
10 DOTATIONS, FOND DIVERS ET RESERVES			
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES			
16 RAPRIANTS ET DETTES ASSIMILES			
19 DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS	3 000 000,00		3 000 000,00
Total des opérations de report			
21 IMMOBILISATIONS CORPORALES			
23 IMMOBILISATIONS EN COURS			
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
198 NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS			
021 VERSEMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		240 637,67	240 637,67
024 PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
Recettes d'investissement - Total	3 000 000,00	240 637,67	3 240 637,67

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			
			1 690 439,97

1098 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			
			7 287 650,10

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

A

Charges	Budget de l'exercice	Restes à réaliser	Propositions du président	Vote du conseil	TOTAL HV
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL					
- Frais de l'or	4 316 000,00				
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	19 689 000,00				
014 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
- Amal/IC	258 000,00				
- Amal/IC	270 000,00				
66 CHARGES FINANCIERES	5 000,00				
67 DOTATIONS ALIMENTAIRES ET ALIENATIONS	25 000,00				
88 DEPENSES IMPREVUES	20 000,00				
022 VERBEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	302 480,00				
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	2 077 000,00				
043					
Depenses de fonctionnement - Total	27 500 500,00		307 510,00	307 510,00	27 808 010,00
+					
D 002 RESULTAT REPORTE QU'ANTICIPE					
=					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					27 808 010,00

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 Juil. 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
23 Juil. 2016
Courrier : Arrivée

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

A

Charges	Budget de l'exercice	Restes à réaliser	Propositions du président	Vote du conseil	TOTAL HV
70 PRODUITS DE SERVICES, D'IMMOBILITE & VENTES DIV	32 000,00				
74 CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	27 081 016,00				
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000,00				
013 ATTRIBUTIONS DE CHARGES	220 000,00				
76 PRODUITS FINANCIERS	45 355,00				
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISION					
002 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	102 130,00				
043					
Recettes de fonctionnement - Total	27 500 500,00		7 510,00	7 510,00	27 508 010,00
+					
R 002 RESULTAT REPORTE QU'ANTICIPE					300 000,00
=					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					27 808 010,00

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 Juil. 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
23 Juil. 2016
Courrier : Arrivée

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES		III
		AI

Chap/Art	Libelle	Budget de l'exercice	Provisions du précédent	Vote du conseil
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 316 020,00	56 872,33	56 872,33
60	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	1 882 500,00	6 800,00	6 800,00
60611	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITU			
60612	Fournitures non stockables EAU ET ASSAINISSEMENT ENERGIE - ELECTRICITE	44 000,00 430 000,00		
60621	Fournitures non stockees COMESTIBLES CABRIANES	17 450,00 390 000,00		
60623	ALIMENTATION	32 750,00		
60631	Fournitures pour l'entretien de petit équipement	71 000,00		
60632	Fournitures de petit équipement	423 600,00		
60633	VELEMENTS DE TRAVAIL	229 900,00		
60634	VELEMENTS DE TRAVAIL	5 000,00		
6064	Fournitures administratives	69 940,00		
60651	Produits pharmaceutiques	25 200,00		
60652	MEDICAMENTS	3 000,00		
60653	VACCINS ET SERUMS	22 000,00	6 800,00	6 800,00
60654	Autres produits pharmaceutiques	5 000,00		
60657	Produits d'entretien	5 000,00		
60658	Autres matières et fournitures	30 000,00		
61	SERVICES EXTERIEURS	1 686 120,00	52 272,33	52 272,33
612	LOCATIONS			
613	LOCATIONS IMMOBILIERES	53 200,00		
614	LOCATIONS MOBILIERES	83 700,00		
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	74 000,00		
614	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
614	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBIL	16 000,00		
614	TERRAINS			
614	BATIMENTS			
614	BATIMENTS PRIS	69 720,00		
614	RESERVA			
614	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILE	117 000,00		
614	MATERIEL ROLANT	57 000,00		
614	AUTRES BIENS MOBILERS			
615	MAINTENANCE	461 000,00		
616	MULTIUSULES	770 000,00		
616	ASSURANCE DELICATIVE DOMMAGE-CONSTRUC	23 000,00		
616	PRIMES D'ASSURANCES - MATERIEL NON ROLA	147 000,00		
616	PRIMES D'ASSURANCES - VEICULES ET MAT ROLA	19 000,00		
616	PRIMES D'ASSURANCES - BATIMENTS			
616	PRIMES D'ASSURANCES - ASSISTANCE JURIDIQUE			
616	AUTRES	9000		
617	ETUDES ET RECHERCHES			
617	DIMERS			
618	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	24 700,00		
618	ABONNEMENTS	20 750,00		

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES		III
		AI

Chap/Art	Libelle	Budget de l'exercice	Provisions du précédent	Vote du conseil
614	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	136 000,00		
616	FRANCS COLLECTIFS ET SEMINAIRES	100,00		
618	AUTRES FRANCS DIVERS	133 900,00	50 272,33	50 272,33
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	641 400,00		
625	RELAISONNEMENTS D'INTERVENANTS ET HONORAI	3 300,00		
626	INDIEMNES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	20 000,00		
627	FONCTIONNAIRES	5 000,00		
627	FRANCS D'ACTES ET DE CONTENIEUX			
628	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUE	16 000,00		
628	ANNONCES ET INSERTIONS	23 900,00		
628	FETES ET CEREMONIES	22 200,00		
628	CATALOGUES, IMPRIMERIES ET PUBLICATIONS			
628	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECT	3 000,00		
628	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	5 300,00		
628	DIVERS			
628	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	164 600,00		
628	NOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	3 900,00		
628	FRANCS DE DEPLACEMENT			
628	FRANCS POSTAUX ET FRANCS DE TELECOMMUNICATI	27 000,00		
628	FRANCS D'INTERCOMMISSIONS	120 000,00		
628	FRANCS DE TELECOMMUNICATIONS			
628	DIVERS	93 900,00		
628	FRANCS DE NETTOYAGE DES LOCAUX			
628	REMBOURSEMENTS DE FRANCS	106 800,00		
628	AIDES TIERS	27 000,00		
63	AUTRES	126 000,00		
631	IMPORTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			
631	AUTRES IMPORTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMIL	5 000,00		
631	IMPORTS DIRECTS	6 000,00		
631	TAXES FONCIERES	1 000,00		
631	AUTRES IMPORTS LOCAUX			
631	TAXES ET IMPORTS SUR LES VEHICULES			
631	AUTRES DROITS	113 000,00		
631	AUTRES IMPORTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMIL			
612	CHARGES DE PERSONNEL ET FRANCS ASSIMILE	19 630 000,00		
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 000,00		
62	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	2 000,00		
62	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR			
63	IMPORTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	283 000,00		
63	IMPORTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	107 000,00		
63	VERSEMENT DE TRANSPORT	36 000,00		
63	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	140 000,00		
63	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET			
63	CHARGES DE PERSONNEL	19 246 000,00		
61	RELAISONNEMENTS DU PERSONNEL			

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES		A1

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	2 677 000,00		
07	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
075	VALEURS COMPTABLES DES AMORTISSEMENTS (C3)			
076	DIFFERENCE/REALISATIONS TRANSFEREES EN VUE			
08	DIFFERENCE/REALISATIONS TRANSFEREES EN VUE	2 977 000,00		
09	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
091	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT	2 677 000,00		
	DAP - AMORTISSEMENTS INCORPORABLES ET CORREL			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 979 400,00	240 637,67	240 637,67
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (total réel)		27 900 900,00	307 510,00	307 510,00
RESTES A REVALISER N-1				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				27 808 010,00

Détail du calcul des CNE au compte 68112

Montants CNE de l'exercice	100
Montants CNE de l'exercice N-1	100
Différence CNE - CNE N-1	

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIN, 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIN, 2016
Courrier : Arrivée

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLES		A2

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	220 000,00		
04	CHARGES DE PERSONNEL	220 000,00		
0419	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	180 000,00		
0419	REMUNERATIONS S.R.REMUNERATIONS DU PERSON			
0499	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYAN	40 000,00		
0499	REMUNERATIONS / CHARGES DE S.S. ET PREVOYA			
0499	AUTRES CHARGES SOCIALES			
0499	REMUNERATIONS SUR AUTRES CHARGES SOCIA			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES	32 000,00		
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERS	32 000,00		
7081	PRESTATIONS DE SERVICES	10 000,00		
7081	INTERV. SOUMISES A FACTURATION (ART. L.1424-42			
7081	AUTRES PRODUITS			
70978	REMBOURSEMENTS DE FRANS	10 000,00		
70978	PAR LES TIERS			
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	12 000,00		
74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	27 061 015,00		
74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	27 061 015,00		
74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS			
74718	ETAT	500,00		
7473	DEPARTEMENTS	12 536 201,00		
7474	COMMUNES	463 465,00		
7475	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	14 033 889,00		
7476	AUTRES ORGANISMES	5 000,00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000,00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000,00		
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	20 000,00		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
04	CHARGES DE PERSONNEL			
0419	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			
0419	REMUNERATIONS S.R.REMUNERATIONS DU PERSON			
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES		27 383 015,00		

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIN, 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIN, 2016
Courrier : Arrivée

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE		B

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Budget de l'exercice	Restes à réaliser	Propositions du président	Vote du conseil	TOTAL
Dépenses d'équipement	6 399 520,00	5 536 972,36	1 723 597,64	1 723 597,64	13 629 670,00
- Non individualisées en programmes d'équipement	978 390,00	1 003 814,11	81 403,32	81 403,32	2 063 597,43
- acc.APCP	579 390,00	1 003 814,11	81 403,32	81 403,32	2 063 597,43
- Indiv. individualisées en programmes d'équipement	5 391 130,00	4 532 758,25	1 642 194,32	1 642 194,32	11 596 072,57
- acc.APCP	5 391 130,00	4 532 758,25	1 642 194,32	1 642 194,32	11 596 072,57
- Indiv.APCP					
Subventions d'équipement à verser (6204)					
- acc.APCP					
- Indiv.APCP					
Opérations pour compte de tiers					
Dépenses financières	928 340,00				928 340,00
Opérations d'ordre entre sections	102 120,00		7 510,00	7 510,00	109 630,00
Opérations patrimoniales					
Dépenses d'investissement - Total	7 400 000,00	5 536 972,36	1 731 077,64	1 731 077,64	14 667 590,00

PRESPECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIL. 2016
COURTIER : ARRIVEE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 667 590,00
--	---------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser	Propositions du président	Vote du conseil	TOTAL
	Recettes d'équipement	3 533 520,00	3 000 000,00			6 533 520,00
	Opérations pour compte de tiers					
	Recettes financières	487 000,00				487 000,00
	Opérations d'ordre entre sections	2 079 480,00		240 637,67	240 637,67	3 220 117,67
	Opérations patrimoniales					
	Recettes d'investissement - Total	7 400 000,00	3 000 000,00	240 637,67	240 637,67	10 640 637,67

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 536 972,36
---	--------------

1088 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 490 439,97
--	--------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 667 630,01
--	---------------

PRESPECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIL. 2016
COURTIER : ARRIVEE

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT		B1-1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMME D'EQUIPEMENT

Chapier	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser	Propositions du président	Vote du conseil
	TOTAL	978 390,00	1 003 814,11	81 403,32	81 403,32
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000,00	17 320,00		
2031	FRANCS PERDUS				
2033	FRANCS D'INSCRIPTION	10 000,00	17 320,00		
2051	CONCESSI. ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENC.				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	868 390,00	886 494,11	97 403,32	97 403,32
2111	TERRAINS VUS				
2115	TERRAINS BATIS				
2181	BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS	300 000,00	27 716,08	10 000,00	10 000,00
2182	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	24 380,00	69 400,00	26 000,00	26 000,00
2183	RESEAUX ET TRANSMISSION	58 870,44	58 870,44	58 800,00	58 800,00
2185	MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	100 000,00	188 877,90	4 833,32	4 833,32
2186	MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	213 000,00	86 503,15		
2188	AUTRES	206 000,00	22 886,80		
2189	MATERIEL DE TRANSPORT				
2192	MATERIEL INFORMATIQUE				
2193	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER				
2194	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	25 000,00	40 940,40		
2195	CHARENTAIS				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	100 000,00	100 000,00	-16 000,00	-16 000,00
2312	TERRAINS				
23131	BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS	100 000,00	100 000,00	-16 000,00	-16 000,00
23132	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS				
23151	RESEAUX DE TRANSMISSION				
2317331	RESEAUX DE TRANSMISSION				

PRESPECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIL. 2016
COURTIER : ARRIVEE

PRESPECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIL. 2016
COURTIER : ARRIVEE

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT		B1.2

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

No	Libelle	Restes à réaliser	Propositions du président	Vote du conseil
	TOTAL	4 692 793,25	1 642 164,32	1 642 164,32
20302	Ecole départementale du feu et CIS Jarnac	3 330 765,58	1 642 164,32	1 642 164,32
20305	EXTENSION ET AMELIORATION DES COLLEUX SERVICES	89 663,29		
20301	PLAN PLURIANNUEL SPATIAL ET SÉCURITAIRE	977 679,62		
20302	SCHEMA DIRECTEUR INFRASTRUCTUREL 2014-2016	114 979,65		
20301	CONSTRUCTION CIS MANVILLE	100 000,00		
20301	EXTENSION CIS LA COURONNE			

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT		B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° :

Libelle : ECOLE DEPARTEMENTALE DU FEU ET CIS JARNAC
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME 200502

DEPENSES

Chapitre	Libelle	App. Voies	Restes à réaliser	Propositions du président	Vote du conseil
	DEPENSES	7 300 000,00	a 3 330 765,58	1 642 164,32	b 1 642 164,32
20	IMMOBILISATIONS INDISPONIBLES				
2031	FRAIS DETUDES				
22	IMMOBILISATIONS EN COURS		3 330 765,58	1 642 164,32	1 642 164,32
23332	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS				
23351	BATIMENTS PUBLICS		3 330 765,58	1 642 164,32	1 642 164,32

Solde = (c + d) - (a + b) -4 972 939,99

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT		B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° :

Libellé : EXTENSION ET AMENAGEMENT DES LOCAUX VSAV DES CIS
AFFERENT A LAutorisation DE PROGRAMME 200605

DEPENSES

Chap/Art	Libellé	Ap Votée	Restes à réaliser	Propositions du président	Voté du conseil
	DEPENSES	3 300 000,00	a	69 183,39	b
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2111	TERRAINS NUS				
2115	TERRAINS BATIS			69 183,39	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
231312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS			69 183,39	
2317312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS				
Solde = (c + d) - (e + f)					69 183,39

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT		B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° :

Libellé : PLAN PLURIANNUELS MATERIELS ROLLANTS 2014-2016
AFFERENT A LAutorisation DE PROGRAMME 201401

DEPENSES

Chap/Art	Libellé	Ap Votée	Restes à réaliser	Propositions du président	Voté du conseil
	DEPENSES	5 000 000,00	a	917 819,82	b
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
21891	MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS			614 604,45	
2182	MATERIEL ROLLANTS			303 215,37	
Solde = (c + d) - (e + f)					917 819,82

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT	81.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° :
 Libellé : SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE
 AFFERENT A LAutorisation DE PROGRAMME 201402

DEPENSES

Chapitre	Libellé	AP Voies	Restes à réaliser	Propositions du président	Vote du conseil
		a	a	b	b
	DEPENSES	800 000,00	114 979,46		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		114 439,46	30 200,00	
2061	CONGRES, ETUDIANTS, SALAIRES, BREVETS, LICENCES		109 439,46	30 200,00	
2061	FRAIS ETUDES		6 000,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		540,00	-30 200,00	
2183	MATERIEL INFORMATIQUE		540,00	-30 200,00	
Solde = (c + d) - (e + f)					-114 979,46

PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collégiales Locales
 21 JUIN 2016
 Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collégiales Locales
 23 JUIN 2016
 Courrier : Arrivée

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT	81.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° :
 Libellé : CONSTRUCTION CIS MANSIE
 AFFERENT A LAutorisation DE PROGRAMME 201501

DEPENSES

Chapitre	Libellé	AP Voies	Restes à réaliser	Propositions du président	Vote du conseil
		a	a	b	b
	DEPENSES	1 400 000,00	100 000,00		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		100 000,00		
231312	CENTRES D'INCEVDE ET DE SECOURS		100 000,00		
Solde = (c + d) - (e + f)					-100 000,00

PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collégiales Locales
 21 JUIN 2016
 Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collégiales Locales
 23 JUIN 2016
 Courrier : Arrivée

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT		B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° :

Libellé : EXTENSION SIS LA COURONNE

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME 201601

DEPENSES

Chapitre	Libellé	APJ Vote	Restes à réaliser	Propositions du président	Vote du conseil
	DEPENSES	1 500 000,00	a		b
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
231312	CENTRES D'INJONCTION ET DE SECOURS				

Solde = (c + d) - (e + f) 1 500 000,00

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER		B2

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser	Propositions du président	Vote du conseil

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES FINANCIERES	B3

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser	Propositions du président	Vote du conseil
	TOTAL	928 340,00		0,00	0,00
020	DEPENSES MARCHANDES	23 340,00			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	926 000,00			
164	EMPRUNTS EN EURO	926 000,00			

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES D'EQUIPEMENT	B4

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser	Propositions du président	Vote du conseil
	TOTAL	3 983 620,00		3 000 000,00	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	175 000,00			
1312	REGIONS				
1313	DEPARTEMENTS				
1318	AUTRES DEPARTEMENTS	175 000,00			
1323	DEPARTEMENTS				
1331	FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES SOUS				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 728 620,00		3 000 000,00	
1641	EMPRUNTS EN EURO	3 728 620,00		3 000 000,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
23192	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS				

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES FINANCIERES		B5

Chapitre	Libellé	Budgétaire recettes	Restes à réaliser	Propositions du président	Vote du conseil
	TOTAL	487 000,00	0,00	1 490 439,97	1 490 439,97
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				
10	DONATIONS-FONDS DIVERS ET RESERVES	487 000,00		1 490 439,97	1 490 439,97
10222	ACTIVA				
1022	EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	487 000,00		1 490 439,97	1 490 439,97
Z7	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Z75	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES				

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUL. 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUL. 2016
Courrier : Arrivée

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS		
RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)		B6

Chap.	Libellé	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération au 01/01/N (2)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL DEPENSES (3) (4)				
	TOTAL RECETTES (3) (4)				

(1) Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A4.
 (2) Ensemble des réalisations connues au 01/01/N.
 (3) Les restes sont égaux aux dépenses de chaque opération sous mandat.
 (4) Présenter une ligne par opération pour chaque champ de tiers.

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUL. 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUL. 2016
Courrier : Arrivée

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC B7

Chap/Art	LIBELLE	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
040	DEPENSES	702 700,00	7 510,00	7 510,00
1302	REGIONS			
1303	DEPARTEMENTS			
1307	FONDS EUROPEENS	11 700,00	7 510,00	7 510,00
1308	FONDS D'INVESTISSEMENT DES SCS			
132	FUSIONNEMENTS SUR CSSION D'IMMOBILIS	90 430,00		
132	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS			
1718	AUTRES TERRAINS			
21712	CEVITRES D'INCOENDE ET DE SECOURS			
2811	TERRAINS DE GISEMENT			
281361	BATIMENTS PUBLICS			
28171	TERRAINS ET GISEMENTS			
281712	CEVITRES D'INCOENDE ET DE SECOURS			
440	RECETTES	2 677 000,00		
192	PLUS-VALUES SUR CSSIONS D'IMMOBILIS			
198	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS			
2178	AUTRES TERRAINS			
2194	BATIMENTS ADMINISTRATIFS			
2192	CEVITRES D'INCOENDE ET DE SECOURS			
2194	MATERIEL DE TRANSPORT			
2194	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER			
28131	AMORTISSEMENTS DES TERRAINS			
28131	AMORTISSEMENTS DES TERRAINS D'INCOENDE			
28131	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES PRECISILLEN			
28131	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES PRECISILLEN			
2811	TERRAINS DE GISEMENT			
281311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS			
281312	CEVITRES D'INCOENDE ET DE SECOURS			
28131	BATIMENTS PUBLICS			
28131	RESERVAUX DE TRANSMISSION			
28131	MATERIEL MOBILIER D'INCOENDE ET DE SECOURS	2 577 000,00		
28131	MATERIEL NON MOBILIER D'INCOENDE ET DE SECOURS			
28131	AUTRE MATERIEL D'INCOENDE ET DE SECOURS			
28131	AUTRE MATERIEL ET OUTILAGE TECHNIQUE			
28131	AUTRES			
281312	CEVITRES D'INCOENDE ET DE SECOURS			
28131	RESERVAUX DE TRANSMISSION			
28131	MATERIEL DE TRANSPORT			
28131	MATERIEL INFORMATIQUE			
28131	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER			
027	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	302 480,00	240 637,67	240 637,67

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Bâtiments avec les Collèges Locaux
21 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Bâtiments avec les Collèges Locaux
25 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS PATRIMONIALES B8

Chap/Art	LIBELLE	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Bâtiments avec les Collèges Locaux
21 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Bâtiments avec les Collèges Locaux
25 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES		BB1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art	Libelle	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PR				
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	940 040,00	7 510,00	7 510,00
1631	Emprunts obligataires			
1631	Emprunts en euros			
1641	Emprunts en devises	905 000,00		
1641	Operatons assorties à long terme			
1671	Avances consenties du Trésor			
1672	Emprunts sur comptes spécifiques du Trésor			
1678	Autres emprunts et dettes			
1681	Autres emprunts			
1687	Autres dettes			
	Autres dépenses à déduire des ressources pro	35 040,00	7 510,00	7 510,00
10	Reprises de déductions, fonds divers et réserves			
10	Reversement de déductions, fonds divers et rés			
139	Subvention d'équipement transférée au compte	11 700,00	7 510,00	7 510,00
139	Subvention d'équipement transférée au comp			
139	Depenses imputées	23 340,00		

Art	Libelle	Résultat à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde de début de l'exercice D001	TOTAL IV
	Op. de l'exercice II	5 636 572,36		6 494 122,36
	Depenses à couvrir par des ressources propres	947 550,00		

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIN 2016
COURTIER : ATTIVÉE

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIN 2016
COURTIER : ATTIVÉE

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES		BB2

RESSOURCES PROPRES

Art	Libelle	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b				
	Ressources propres externes de l'année (a)	467 000,00	240 637,67	240 637,67
10222	FCVA			
11028	Autres fonds	467 000,00		
138	Autres subventi" financ. non finan"			
26	Participations et dotations rattachées à des pr			
27	Autres participations financières			
276	DEVOIS ET AUTONOMEVMENTS VERSES			
	Ressources propres internes de l'année (b)	2 979 480,00	240 637,67	240 637,67
169	Prises de rattachement des obligations			
26	Participations et dotations rattachées à des pr			
27	Autres participations financières			
28	Amortissement des immobilisations	2 677 000,00		
28001	AMORTISSEMENTS DES PRIS DES DETTES			
28003	AMORTISSEMENT DES PRIS D'INVESTITION			
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LIC			
28091	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LIC			
2811	TERREAINS DE GÉNÉRALISTE			
28131	BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS			
281312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS			
28135	BÂTIMENTS PUBLICS			
281351	RÉSULTAT DE TRANSMISSION			
281351	MATÉRIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	2 677 000,00		
281352	MATÉRIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOUR			
28158	AUTRE MATÉRIEL D'INCENDIE ET DE SECOURS			
281578	AUTRE MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE			
28158	AUTRES			
2817312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS			
281731	RESSAULT DE TRANSMISSION			
28182	MATÉRIEL DE TRANSPORT			
28183	MATÉRIEL INFORMATIQUE			
28184	MATÉRIEL DE BUREAU ET MOBILIER			
491	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
024	Produits des cesses d'immobilisations			
021	Venement de la section de fonctionnement	322 480,00	240 637,67	240 637,67

Total ressources propres disponibles	Opérations de l'exercice VIII	Résultat à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde de début de l'exercice R001	Affectation R089	TOTAL VIII
3 707 117,67		3 000 000,00	2 636 572,36	1469 499,97	10 734 150,00

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIN 2016
COURTIER : ATTIVÉE

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIN 2016
COURTIER : ATTIVÉE

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT		
OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES		
RESSOURCES PROPRES		B9.2

Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	6 484 122,36
Ressources propres disponibles	VIII	10 734 130,00
Solde (VII - VI)	IX	4 250 007,64

PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Bureau des Relations avec les Collectivités Locales
 21 JUIL. 2016
 Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Bureau des Relations avec les Collectivités Locales
 25 JUIL. 2016
 Courrier : Arrivée

IV - ANNEXES
 ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE
 IV
 A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/R	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					17 351 019,56									
1641 Emprunts libellés en euros (Total)														
1167 - 1167	Caisse d'Epargne	13/03/2003	17/03/2003	17/08/2008	850 000,00	C	Taux Structuré	3,22	3,37	EUR	T	C	O	B4
1419 - A8909118	Caisse d'Epargne	18/02/2004	28/02/2004	23/05/2004	760 000,00	C	Taux Structuré	3,43	3,53	EUR	T	C	O	B4
1749 - A8909119	Caisse d'Epargne	03/02/2005	05/02/2005	05/05/2005	800 000,00	C	Taux Structuré	3,18	3,27	EUR	T	C	O	B4
1782 - A8909117	Caisse d'Epargne	26/05/2005	31/05/2005	31/08/2005	310 500,00	C	Taux Structuré	3,61	3,71	EUR	T	C	O	A1
1824/1002/000 - 1824/1002/000	Société Générale	16/01/2011	16/12/2010	16/03/2011	600 000,00	F	Taux Fixe	3,57	3,71	EUR	T	P	O	A1
20900528 - 20900529	Caisse d'Epargne	31/12/2001	30/10/2008	30/10/2007	750 000,00	F	Taux Fixe	2,89	2,82	EUR	T	P	O	A1
A3310001 - A3310001	Caisse d'Epargne	21/12/2010	16/12/2010	15/05/2012	700 000,00	F	Taux Fixe	2,89	2,82	EUR	T	P	O	A1
A331203Q - A331203Q	Caisse d'Epargne	31/12/2001	22/12/2005	22/03/2007	507 660,00	V	Banior 3 mois + 0,12	3,72	1,60	EUR	T	C	O	A1
MIN217596EUR/001 - MIN217596EUR/001	Sté de Fin. Local	20/01/2004	24/03/2005	01/07/2005	600 000,00	V	Banior 3 mois + 0,10	2,24	2,13	EUR	T	P	O	A1
MIN217596EUR/002 - MIN217596EUR/002	Sté de Fin. Local	20/01/2004	15/12/2005	01/04/2006	467 900,00	F	Taux Fixe	3,66	3,71	EUR	T	P	O	A1
MIN217596EUR/003 - MIN217596EUR/003	Sté de Fin. Local	20/01/2004	15/12/2005	01/04/2006	300 000,00	V	Banior 3 mois + 0,10	0,00	1,95	EUR	T	P	O	A1
SE2015 - 1279/001	Société Générale	25/08/2015	30/09/2016	30/09/2016	3 000 000,00	F	Taux Fixe	2,02	2,07	EUR	T	P	O	A1
XU00142773 - XU00142773/PA189181	Crédit Agricole CIB	11/04/2001	06/10/2001	05/10/2002	1 815 585,58	C	Taux Structuré	4,84	5,05	EUR	A	C	O	B1
XU00274523 - XU00274523/001	Crédit Agricole CIB	31/12/2007	30/03/2008	30/12/2008	2 000 000,00	F	Taux Fixe	4,36	4,49	EUR	T	C	O	A1
XU00274523 - XU00274523/CO150982	Crédit Agricole CIB	31/12/2007	17/12/2008	17/03/2009	1 600 000,00	F	Taux Fixe	3,58	4,01	EUR	T	C	O	B1
XU0027323 - XU0027323/CO184187	Crédit Agricole CIB	31/12/2008	15/02/2008	13/05/2009	1 550 000,00	F	Taux Fixe	3,58	3,58	EUR	T	C	O	B1
XU0027323 - XU0027323/CO184188	Crédit Agricole CIB	31/12/2008	24/12/2009	24/05/2010	1 450 000,00	F	Taux Fixe	3,32	3,41	EUR	T	C	O	B1
1643 Emprunts libellés en devises (Total)														
1644 Emprunts assortis d'une option de liasse sur ligne de trésorerie (Total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)														
1673 Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P. (Total)														
1676 Autres emprunts et dettes (Total)														
Total général					17 351 019,56									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (établi-dire un taux variable qui n'est pas seulement dérivé comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement constant, F pour amortissement progressif, P pour fin de fin, X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

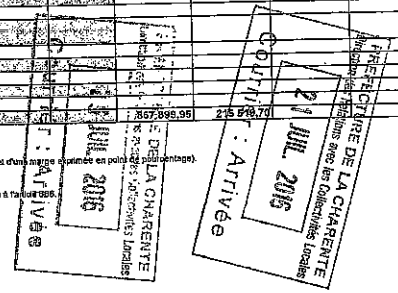
PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Bureau des Relations avec les Collectivités Locales
 21 JUIL. 2016
 Courrier : Arrivée

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 168) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Couverture? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			CNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)				7 159 814,83					867 899,95	215 919,70			11 315,24
1641 Emprunts libellés en euros (Total)				7 159 814,83					867 899,95	215 919,70			11 315,24
1641 - 1167			B4	127 489,83	2,21	C	Taux Structuré	3,22	66 686,68	3 478,27			88,70
1419 - A860811B			B4	182 500,00	3,15	C	Taux Structuré	3,43	80 000,00	5 011,69			407,21
1749 - A860811D			B4	170 000,00	4,10	C	Taux Structuré	3,18	40 000,00	5 010,26			197,78
1782 - A860811F			B4	93 150,00	4,42	C	Taux Structuré	3,01	28 700,00	2 815,00			451,85
18241002000 - 18241002000			A1	333 333,40	9,96	F	Taux Fixe	3,67	33 333,32	11 785,33			1 723,79
20000526 - 20000526			A1	350 007,97	5,83	F	Taux Fixe	3,45	55 441,55	11 388,79			729,52
A3310001 - A3310001			A1	590 267,64	15,98	F	Taux Fixe	0,94	26 495,54	5 446,27			5,88
A3310300 - A3310300			A1	209 024,12	5,88	F	Taux Fixe	0,01	33 837,32	14,88			49,01
MIN217598EUR001 - MIN217598EUR001			A1	197 948,50	4,25	V	TAG 3 mois + 0,15	0,01	35 876,68	13,91			1 440,06
MIN217598EUR002 - MIN217598EUR002			A1	189 104,48	5,00	F	Taux Fixe	3,88	33 391,67	6 604,63			65,32
MIN217598EUR003 - MIN217598EUR003			A1	118 228,14	5,00	F	TAG 3 mois + 0,17	0,01	21 319,21	9,58			164,89
SG2015 - 1279001			A1	118 228,14	19,60	C	Taux Structuré	2,02	54 871,20	30 649,23			0,00
XU00112773 - XU00112773/PA1891#1			B1	107 729,92	0,77	C	Taux Structuré	4,54	107 729,92	5 326,31			74,88
XU00274523 - XU00274523/CO1841#7			A1	1 309 923,53	13,74	F	Taux Fixe	2,22	95 235,12	28 749,88			1 204,08
XU00274523 - XU00274523/CO1841#7			A1	999 989,59	13,89	F	Taux Fixe	3,89	71 429,58	35 637,38			3 783,59
XU00297323 - XU00297323/CO1841#6			B1	1 151 500,00	18,12	C	Taux Structuré	2,70	62 000,00	30 508,32			316,68
XU00297323 - XU00297323/CO1841#6			B1	1 102 000,00	18,69	C	Taux Structuré	2,73	68 000,00	30 225,36			
1643 Emprunts libellés en dollars (Total)													
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total) (9)													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1671 Avenances consolidées du Trésor (Total)													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)													
1673 Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P. (Total)													
1678 Autres emprunts et dettes (Total)													
Total général				7 159 814,83					867 899,95	215 919,70			11 315,24

(9) Étant donné que les emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir l'embarquement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
 (10) Si l'emprunt est assorti d'une option de couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
 (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (où la classification des emprunts subvient à la typologie de la structure LDC-0105070 du 26 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : taux fixe ; V : variable simple ; C : condition d'échange qui n'est pas un simple ajout d'un taux usuel de référence et d'une marge comprise en plus (swap de change).
 (13) Mentionner l'index au cas où il s'agit d'indices de couverture.
 (14) Taux après opération de couverture éventuelle. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (15) Si s'agit d'intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 69111 « intérêts reçus à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 696.
 (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 788.

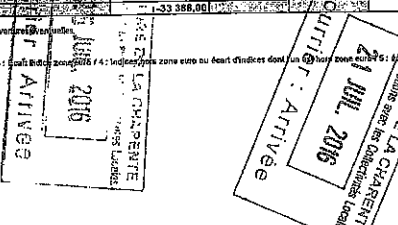


ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes banifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû	
Échange de taux, taux variable simple libéré (cap) ou encadré annuel (A)															
TOTAL (A)															
Emprunt simple (B)															
167 - 1167	Caisse d'Épargne	850 000,00	127 489,83	4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro	15 ans		3,22	Libor USD 3 mois	-5 910,00	-	3,22	3 478,27	0,00	1,78	
419 - A860811B	Caisse d'Épargne	750 000,00	182 500,00	4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro	15 ans		3,43	Libor USD 3 mois	-9 657,00	-	3,43	5 011,69	0,00	2,27	
749 - A860811D	Caisse d'Épargne	600 000,00	170 000,00	4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro	15 ans		3,18	Libor USD 3 mois	-11 777,00	-	3,18	5 010,26	0,00	2,87	
782 - A860811F	Caisse d'Épargne	310 500,00	93 150,00	4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro	15 ans		3,01	Libor USD	-6 644,00	-	3,01	2 618,00	0,00	1,30	
XU00112773 - XU00112773/PA1891#1	Crédit Agricole CIB	1 615 269,58	107 729,92	1 : Indices en euro	15 ans		0	0	0,00	0	4,94	5 326,31	0,00	1,60	
XU00297323 - 1	Crédit Agricole CIB	1 550 000,00	1 131 500,00	1 : Indices en euro	25 ans		2,70	Euribor 3 mois	0,00	0,00	2,70	30 508,32	0,00	15,80	
XU00297323 - CO1841#7	Crédit Agricole CIB	1 450 000,00	1 102 000,00	1 : Indices en euro	25 ans		2,73	Euribor 3 mois	0,00	0,00	2,73	30 225,36	0,00	15,39	
XU00297323 - CO1841#6	Crédit Agricole CIB	7 126 459,58	2 894 379,73						-33 388,00			82 170,11	0,00	40,43	
TOTAL (B)															
Option d'échange (C)															
TOTAL (C)															
Multi-tauxeur jusqu'à 3 ou multi-tauxeur jusqu'à 5 cap (D)															
TOTAL (D)															
Multi-tauxeur jusqu'à 3 (E)															
TOTAL (E)															
Autres types de structures (F)															
TOTAL (F)															
TOTAL			7 126 459,58	2 894 379,73					-33 388,00				82 170,11	0,60	40,43

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F) selon la classification de la charte de bonne conduite en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt après opérations de couverture.
 (2) Montant emprunté à l'échéance. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et le part non couvert.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et le part non couvert.
 (4) Indiquer la classification de l'index sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 26 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales (de 1 à 6). 1 : Indices libéraux français ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif du emprunt au 01/01/2016 ou la date d'échéance, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Niveau du taux : indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelle. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.
 (9) Si s'agit d'intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 69111 « intérêts reçus à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 696.
 (10) Indiquer les intérêts à percevoir au cours de l'exercice.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 788.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1) Indices zone euros	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces Indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours						
A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Change de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens tiré). Taux variable simple plafonné (Cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits		10					
	% de l'encours		59,57					
	Montant en Euros		4 265 432,18					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits		3			4		
	% de l'encours		32,70			7,73		
	Montant en Euros		2 341 229,92			553 149,83		
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en Euros							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en Euros							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en Euros							
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en Euros							

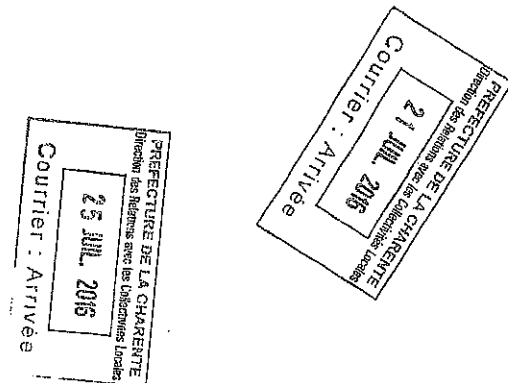
(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

SDIS DE LA CHARENTE - BUDGET PRINCIPAL - 2016	IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
(...)													
Taux variable simple (total)													
(...)													
Taux complexe (total) (2)													
(...)													
Total													

- (1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
- (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
- (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
- (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (6)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/888	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collectivités Locales
 21 JUIL. 2016
 Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collectivités Locales
 21 JUIL. 2016
 Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collectivités Locales
 25 JUIL. 2016
 Courrier : Arrivée

ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES

CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		Délégation du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		IV
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis Biens de faible valeur : Seuil d'amortissement sur un an : 500 € Catégorie de biens amortis : voir délibération du 02/12/2011 faite	A2
	Durée (en années)	

DUREES D'AMORTISSEMENT

Designation	Durée Imposée	Durée usuelle
Frais d'études non suivies de réalisation	5 ans max	5 ans
Frais de recherche et de développement, réussite du projet	5 ans max	5 ans
Frais de recherche et développement, échec du projet	Immédiat	Immédiat
Frais d'inscription en cas d'échec du projet d'investissement	5 ans max	Immédiat
Subventions d'équipement versées	5 ans max	5 ans
Fonds de concours versés	15 ans max	10 ans

Designation	Durée Indiquée	Durée usuelle
Logiciels	1 à 5 ans	5 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans	5 ans
Matériel radio	5 à 10 ans	5 ans
Matériel transmission	5 à 10 ans	5 ans
Matériel téléphonie	5 à 10 ans	5 ans
Matériel médical	5 à 10 ans	5 ans
Matériel secourus	5 à 10 ans	5 ans
Autre matériel	5 à 10 ans	5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans	5 ans
sauf		
- Photocopieurs		4 ans
- Télécopieurs		4 ans
- Matériel audiovisuel		3 ans
- Mobilier		10 ans

Designation	Durée usuelle	Durée usuelle
Équipement de protection et tenues spéciales	3 à 10 ans	3 ans
Véhicules de liaison radio	5 à 15 ans	7 ans
sauf véhicule segment M2		5 ans
Véhicules légers	5 à 15 ans	10 ans
Véhicules de transport	5 à 15 ans	10 ans
Moteurs	5 à 15 ans	5 ans
Véhicules de secours et de lutte contre l'incendie	5 à 20 ans	7 ans
- VSAV		15 ans
- VSR		15 ans
- CCF		15 ans
- EVAS		10 ans
- PPT		10 ans
- VPC		10 ans
Matériel remarquable et cellules	5 à 20 ans	10 ans
Bâtiments légers	10 à 30 ans	20 ans*
Pylônes	10 à 30 ans	15 ans
Constructions nouvelles et bâtiments traditionnels	30 à 50 ans	40 ans*
Installations, matériels et outillage technique	10 à 15 ans	10 ans
Installations générales, agencement de constructions	10 à 30 ans	15 ans
Agencement et aménagement de terrains	15 à 30 ans	15 ans

21 JUIN 2016
 COURTIER : ARRIVÉE
 PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collectivités Locales

25 JUIN 2016
 COURTIER : ARRIVÉE

IV - ANNEXES
 ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N ET PROVISIONS NOUVELLES

A3 - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N ET PROVISIONS NOUVELLES

Nature et objet de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux (recours temps de travail SPP)	25 000.00			25 000.00	25 000.00	0.00
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour grosses réparations						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL	25 000.00			25 000.00	25 000.00	0.00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
 (2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...)

25 JUIN 2016
 COURTIER : ARRIVÉE

21 JUIN 2016
 COURTIER : ARRIVÉE

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES
IV
A4

A4 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de pérallement (en mois)	Date de la délibération	Montants			Solde (1)
				Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6882) (III)	
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II) + (III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de pérallement (en mois)	Date de la délibération	Montants			Solde (1)
				Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6882) (III)	
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II) + (III)

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Ressources Humaines
21 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Ressources Humaines
25 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)

IV
A5

A5 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votes
DEPENSES (a)				
(a) (5)				
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c) (6)				
Dépenses nettes (a - c)				
RECETTES (b)				
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le mandataire				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)				

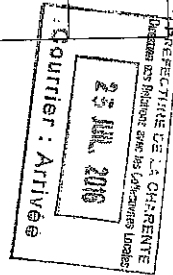
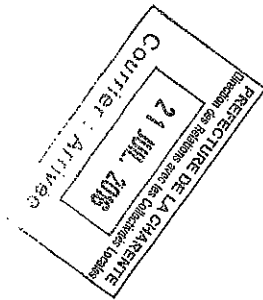
- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 48 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Ressources Humaines
25 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Ressources Humaines
21 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (Art. L. 2311-7 du CGCT par renvoi de l'art. L. 3241-1 et L. 3312-7 du CGCT)	B1

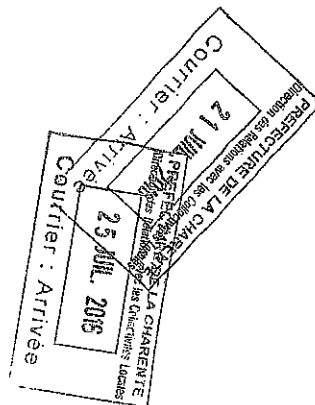
Article	Subventions	O	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6573	SUBVENTIONS SUB.FONCTIONNEMENT AUX ORGANISATIONS				
6574	SUB.FONCTIONNEMENT ASSOCIATION	SUBVENTION	Comité des œuvres sociales du Personnel Union départementale des sapeurs-pompiers Amicale du personnel du SDIS Association des jeunes sapeurs-pompiers dont subvention Etat 500 € Association des pupilles et orphelins de sapeurs-pompiers	Association Association Association Association Association	143 500 € 26 000 € 10 900 € 7 630 € 470 €
6745	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT				



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)	B2

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-baillés mobiliers										
Crédits-baillés immobiliers										
TOTAL										

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV
B3

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUL. 2016
 Courrier : Arrivées

PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUL. 2016
 Courrier : Arrivées

PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUL. 2016
 Courrier : Arrivées

PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUL. 2016
 Courrier : Arrivées

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES

IV
B4

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Doté en capital à l'origine	Doté en capital au 01/01/N	Restant à verser au cours de l'exercice	
	B077 Subvention à verser en annuités							
	B078 Autres engagements donnés							
	Au profit d'organismes publics							
	Au profit d'organismes privés							
TOTAL								

IV - ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Croissance en capital à l'origine	Croissance en capital au 01/01/N	Annulé à recevoir au cours de l'exercice
8026	Rendements de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
8027	Subventions à recevoir en annuités						
8028	Autres engagements reçus						
	A l'exclusion de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						
	TOTAL						

PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIL. 2016
 Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIL. 2016
 Courrier : Arrivée

III - ANNEXES - ENGAGEMENTS
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS DE PROGRAMME

N° ou intitulé de l'AP	Pourcentage AP votés et établis	Révision de l'exercice	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts 2016	Restes à financer 2017	Restes à financer (2017)
AP200602-2005	7 300 000,00	1 642 164,32	8 942 164,32	707 070,10	3 000 000,00	1 914 328,94	
AP200303-2005	3 350 000,00		3 350 000,00	2 773 603,66	69 133,39	407 202,55	
AP200401-2014	5 000 000,00		5 000 000,00	2 024 784,43	2 632 613,82	332 330,75	
AP200402-2014	800 000,00		800 000,00	322 948,31	391 123,46	85 927,23	
AP200501-2016	1 400 000,00		1 400 000,00		199 000,00	1 300 000,00	
AP200501-2016	1 300 000,00		1 300 000,00		300 000,00	1 200 000,00	

PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIL. 2016
 Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIL. 2016
 Courrier : Arrivée

III - ANNEXES - ENGAGEMENTS		IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		B7	

N° ou libellé de l'IE	Pourcentage AE votée et affectée	Résultat de l'exercice	Total cumulé	Crédits de paiement autorisés en 2016	Reste à financer en 2017	Reste à financer (>2017)
-----------------------	--	------------------------------	-----------------	--	--------------------------------	--------------------------------

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIL. 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
23 JUIL. 2016
Courrier : Arrivée

TABLEAU DES EFFECTIFS

CATEGORIE	Effectifs	Effectifs	Effectifs
CATEGORIE A	Colonel	1	0
	Lieutenant-colonel	3	0
	Commandant	9	0
	Capitaine	12	0
	Médecin hors classe	1	0
	Pharmacien hors classe	1	0
CATEGORIE B	Lieutenant hors classe	3	1
	Lieutenant 1 ^{ère} classe	19	2
	Lieutenant 2 ^{ème} classe	2	1
SSSM	Infirmier principal	1	0
CATEGORIE C	Adjudant	62	2
	Sergent	82	1
	Caporal-chef	5	0
	Caporal	28	0
	Sapeur de 1 ^{ère} classe	18	0
	Sapeur de 2 ^{ème} classe	1	0
	TOTAL S.P.P. avec S.S.S.M.	248	7
CATEGORIE A	Directeur territorial	1	0
	Attaché principal	2	0
	Attaché territorial	2	0
CATEGORIE B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2	0
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	0
	Rédacteur territorial	2	0
CATEGORIE C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	7	0
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	8	0
	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	7	0
	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	5	0
	TOTAL ADMINISTRATIFS	47	0
CATEGORIE A	Ingénieur contractuel	1	0
CATEGORIE B	Technicien principal 1 ^{ère} classe	4	0
	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	0
	Technicien territorial	1	1
	Agent de maîtrise principal	3	0
	Agent de maîtrise	3	0
CATEGORIE C	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2	0
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	0	0
	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	0	0
	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	11	0
	TOTAL TECHNICIENS	21	0
	TOTAL S.P.P. et P.A.T.	314	8

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIL. 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
23 JUIL. 2016
Courrier : Arrivée

IV - ANNEXES

IV	C2
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE SDIS A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (Articles L. 2313-1 et L. 2313-4-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT et au SDIS par renvoi de l'article L. 3241-1)	

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie, totale ou partielle à ses frais.			
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Montant de l'engagement
Dotation de service public (3)			
Entretien d'un parc de matériel agricole			
Secours ou renfortement d'un incendie			
Syndicats catégoriels à 75 000 € ou équivalents de 50 % du montant inscrit au compte de résultat de l'exercice	COMITE DES OULURES SOCIALES	COS SDIS 16	143 500 €
Autres	UNION DEPARTEMENTALE DE SAPEURS-POMPIERS AMICALE DU PERSONNEL DE LETAT-MAJOR ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS ORL Mairie de L'AY	UDSP16 ASSOCIATION DU PERSONNEL DE LETAT-MAJOR USPP16 ASSOCIATION	20 000 € 10 900 € 7 130 € 590 € 470 €
	ASSOCIATION DES PUPILLES ET ORPHELINS DE SAPEURS-POMPIERS	ASSOCIATION DES PUPILLES ET ORPHELINS DE SAPEURS-POMPIERS	

(1) Selon de l'habilitation.
 (2) Inclure la date de la décision (adhésions, cotisations ou décisions de rachat).
 (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régime d'entretien, ...).

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collectivités Locales
 21 JUIN 2016
 Courrier : Arrivée

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collectivités Locales
 25 JUIN 2016
 Courrier : Arrivée

IV - ANNEXES

IV	C3-1
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE SDIS	

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)			
Autres organismes de regroupement			

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collectivités Locales
 21 JUIN 2016
 Courrier : Arrivée

25 JUIN 2016
 Courrier : Arrivée

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie et rétablissement (1)	Intitulé / objet de rétablissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------------	------------------------------------	------------------	----------------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une filiale si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1423-1 du CGCT) ou si la collectivité est tenue de constituer une filiale si le service public est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1423-2 du CGCT). Les règles sont strictes par rapport au statut de la collectivité. S'agissant :

- soit de la personnalité morale et des modalités financières ;
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommés établissements publics et doivent être inscrits dans ce tableau.

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collectivités Locales
 21 JUIL. 2016
 Courrier : Arrivé

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collectivités Locales
 25 JUIL. 2016
 Courrier : Arrivé

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

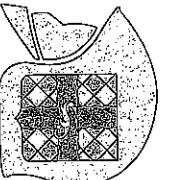
Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collectivités Locales
 21 JUIL. 2016
 Courrier : Arrivé

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collectivités Locales
 23 JUIL. 2016
 Courrier : Arrivé

IV - ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES SERVICES ASSUJETTES A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE			C34

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

ETAT DES RESTES A REALISER ANNEE 2015
DEPENSES HORS AP

ARTICLES	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CREDITS 2015	ENGAGEMENTS 2015	ANULATIONS 2015
001	Résultat d'investissement reports			
CH.001	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ			
O20	Depenses imprévues	20 000,00 €		
CH.020	DEPENSES IMPRÉVUES	20 000,00 €		
13912	Régions		705,36 €	
13918	Autres	29 000,00 €	176,41 €	
13931	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	90 430,00 €	28 116,55 €	
198	Neutralisation des amortissements		90 430,00 €	
CH.198	OPÉRATIONS LIQUIDÉES DÉPENSES	119 430,00 €	118 723,32 €	
1641	Emprunts en euro	850 000,00 €	842 829,00 €	
CH.1641	EMPRUNTS EN EURO	850 000,00 €	842 829,00 €	
2031	Frais d'études	20 000,00 €	2 520,00 €	17 320,00 €
2051	Concessions, brevets	30 075,00 €	30 075,00 €	
CH.20	IMMOBILISATIONS INCRÉMENTÉES	20 075,00 €	32 595,00 €	17 320,00 €
21311	Immobilisations bâtiment administratif	59 000,00 €	31 070,16 €	27 715,08 €
21312	Immobilisations centres de secours	466 138,23 €	79 847,42 €	399 890,34 €
21531	Reseaux de transmission	192 482,00 €	68 199,22 €	69 400,00 €
21551	Matériel d'incendie et de secours	83 640,00 €	23 540,00 €	55 870,44 €
21552	Mat. Non mobile d'incendie et de secours	290 775,61 €	66 053,60 €	183 897,90 €
21568	Matériel d'incendie et secours	375 163,48 €	291 200,93 €	85 505,15 €
2158	Autres matériels et outillages	170 010,02 €	111 037,23 €	22 866,80 €
2184	Mobilier et matériel de bureau	81 483,38 €	32 565,34 €	40 940,40 €
CH.21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	678 582,00 €	653 315,30 €	500 691,13 €
231311	Extension EMI	100 000,00 €		100 000,00 €
CH.23	IMMOBILISATIONS EN COURS	100 000,00 €		100 000,00 €
CH.231	IMMOBILISATIONS EN COURS	100 000,00 €		100 000,00 €
CH.2311	IMMOBILISATIONS EN COURS	100 000,00 €		100 000,00 €

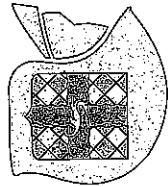
Liste d'Espagnac, le 05 JAN. 2016

Le directeur départemental,

CARNAI Jean MONNE

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JAN. 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JAN. 2016
Courrier : Arrivée



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

ETAT DES RESTES A REALISER ANNEE 2015
DEPENSES EN AP

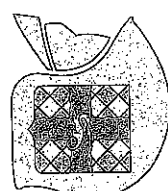
ARTICLES	AP	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CREDIT 2015	REALISE 2015	PAR 2015
21561	AP201001	Mat roulant d'incendie et de secours	73 580,42 €	73 580,39 €	
TOTAL	AP201001		73 580,42 €	73 580,39 €	0,00 €
21561	AP201401	Mat roulant d'incendie et de secours	2 288 458,17 €	1 281 520,81 €	814 504,45 €
2182	AP201401	Mat. de transport	287 282,88 €	146 380,79 €	103 215,37 €
TOTAL	AP201401		2 575 741,05 €	1 427 901,60 €	917 719,82 €
2081	AP200707	Concessions, brevets	32 548,84 €	,30 521,70 €	
TOTAL	AP200707		32 548,84 €	,30 521,70 €	
2081	AP201402	Concessions, brevets	217 404,48 €	88 087,08 €	108 439,46 €
2031	AP201402	Frais d'études	6 000,00 €		6 000,00 €
2183	AP201402	Mobilier et matériel informatique	94 522,00 €	78 045,14 €	540,00 €
TOTAL	AP201402		317 926,48 €	136 132,22 €	1 487,46 €
231312	AP200505	Extension locaux V&V	892 879,92 €	277 887,31 €	89 183,39 €
TOTAL	AP200505		892 879,92 €	277 887,31 €	89 183,39 €
231361	AP200502	Ecole de feu et CIS Jarnac	3 628 896,54 €	214 055,64 €	3 330 785,88 €
TOTAL	AP200502		3 628 896,54 €	214 055,64 €	3 330 785,88 €
231312	AP201501	Construction CIS Mante	100 000,00 €		100 000,00 €
TOTAL	AP201501		100 000,00 €		100 000,00 €
TOTAL		TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT EN AP	7 317 350,56 €	2 487 521,48 €	4 652 556,24 €

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

Le directeur départemental,
Cohatel Jean MOINE

L'Isle d'Espagnac, le 05 JAN. 2016



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

ETAT DES RESTES A REALISER ANNEE 2015
RECETTES

ARTICLES	AP	RECETTES D'INVESTISSEMENT	CREDIT 2015	REALISE 2015	PAR 2015
001		Restat reporté d'investissement	1 605 553,20 €	1 605 553,20 €	
021		Virement à la section de fonctionnement	406 394,57 €		
024		Produits des cessions d'immo			
040		Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 610 000,00 €	2 638 553,40 €	
10		Dotations fondus divers et réserves	1 988 475,23 €	1 992 440,54 €	
1313		Département	466 000,00 €	116 000,00 €	
1641		Emplois en euros	3 007 035,00 €		3 000 000,00 €
23		Immobilisations en cours	5 000 000,00 €		
27		Autres immobilisations financières			
TOTAL		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	10 084 400,00 €	5 342 543,14 €	6 741 856,00 €

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
21 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIN 2016
Courrier : Arrivée

Le directeur départemental,
Cohatel Jean MOINE

L'Isle d'Espagnac, le 05 JAN. 2016

ARRETE SIGNATURES BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016

Nombre de membres en exercice **22**
 Nombre de membres présents **17**
 Nombre de suffrages exprimés **17**

VOTES Pour **12**
 Contre **0**
 Abstentions **0**

Date de convocation : **25/5/2016**

Présenti par le Président du conseil d'administration, M. Jérôme SOURISSEAU, le 13 mai 2016 à 14h30, à la Préfecture de la Charente, Monsieur le Président.

21 JUIL. 2016
 Courrier : Arrivée

Delibéré par le Conseil d'administration A l'île d'Espagnac, le **13 juillet 2016**
 Les membres du conseil d'administration,

25 JUIL. 2016
 PREFECTURE DE LA CHARENTE
 Direction des Relations avec les Collectivités Locales

TITULAIRES		SUPPLEMENTAIRES	
BEL Agnès	DELAGÉ Michel	BEAUGENDRE Marie-Henriette	MEBOUY François
BOLVIN Jean-Michel	DELETOILE Gérard	BERTHAULT Patrick	PARENT Catherine
BONNEAU François	FAUBERT Christian	BROUILLET Jean-MARC	PERSYV Jacques
BOUTANT Michel	FOURE Brigitte	COMPAIN Jean-Pierre	RICHARD Annick
BOUTY Philippe	GEORGEON Bernard	DUREPAIRE Jeanine	RICHAUD Emilie
BRIAND Pierre-Yves	LAGARDE Isabelle	GARCIA Stéphanie	ROCHAIS Anne-Marie
CAZENAVE Samuel	LEFÈVRE Jean-Yves	GUILONNET Marie-Claude	SARDIN Frédéric
CHABOT Jacques	PECHEVIS Florence	LABROUSSE Christine	SOUPIZET Daniel
CHARBONNEAU Bernard	TAMAGNA Jean-Michel	LAVIE-CAWBOY Marlyse	TRICOCHE Michel
COINCHÉLIN Gérard	MILLAT Didier	MESNARD Patrick	VALTAUD Christian
DE LUSTRAC Jean-Marc	MOTEAU Thierry	ZUCCHI Jean-Paul	

Certifié exécutoire par Monsieur le Président compté tenu de la réception en préfecture et de la publication.

Le Président du conseil d'administration certifie que le présent document est exécutoire.
 Angoulême, le **25 JUIL. 2016**

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du 13 juillet 2016

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente a été convoqué, s'est réuni en session ordinaire au sein de l'état-major du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du conseil d'administration.

Date de convocation du conseil d'administration : les 30 mai et 7 juin 2016

25 JUIL. 2016
 Courrier : Arrivée

Présents :
 Monsieur Jérôme SEGUY, directeur de cabinet de la préfecture.
 Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du conseil d'administration du SDIS.
 Mesdames Brigitte FOURE, Isabelle LAGARDE, Florence PECHEVIS, Anne-Marie ROCHAIS, messieurs Jacques CHABOT, Bernard CHARBONNEAU, Gérard COINCHÉLIN, Gérard DELETOILE, Christian FAUBERT, Didier VILLAT et Jean-Michel TAMAGNA, membres du conseil d'administration.

Assistants à la séance avec voix consultative :
 Colonel Jean MOINE, directeur départemental, Monsieur Thierry LEFÈVRE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels, Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers, Médecin lieutenant-colonel Fabrice COURAUD, médecin-chef, Capitaine Serge SAUVET, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

Assistants également à la séance :
 Lieutenant-colonel Bruno BARDIN, chef de la cellule prospective et suivi stratégique, Commandant Eric DUPUIS, chef du groupement opération, Commandant Philippe JARDOT, adjoint au chef du groupement finances et administration.

Absents excusés :
 Monsieur Pierre N'GAMANE, préfet de la Charente.
 Monsieur Pierre N'GAMANE, préfet de la Charente.
 Madame Agnès BEL, messieurs Jean-Michel BOLVIN, François BONNEAU, Michel BOUTANT, Philippe BOUTY, Pierre-Yves BRIAND, Samuel CAZENAVE, Michel DELAGE, Bernard GEORGEON, Jean-Hubert LEFÈVRE, Jean-Marc DE LUSTRAC, membres du conseil d'administration. Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, payeur départemental, Monsieur Lénac SOULET, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers, Monsieur François VALADE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires.

Convention constitutive du groupement de commandés interdépartemental des services d'incendie et de secours du centre ouest atlantique

Le groupement de commandés interdépartemental des services d'incendie et de secours de la région a été constitué en 2002 et regroupait alors les départements de Poitou-Charentes. Depuis, de nombreuses évolutions sont intervenues avec notamment le transfert de la coordination du groupement du SDIS de la Charente vers celui de la Charente-Maritime en 2010.

C'est par délibération en date du 9 juin 2010 qu'a été approuvée la convention du groupement qui a pris la dénomination de "groupement interdépartemental des services d'incendie et de secours du centre ouest atlantique", fixant son fonctionnement et permettant l'adhésion de nouveaux membres.

Le SDIS de la Charente-Maritime, en sa qualité de coordonnateur, propose une nouvelle convention à l'approbation des différents SDIS, portant principalement sur les dispositions suivantes :

- 1° - Sur sa composition :
 - L'affirmation de l'existence de 4 SDIS fondateurs (ceux de l'ancienne région Poitou-Charentes) ;
 - L'extension aux SDIS de la Gironde et de la Dordogne.
- 2° - Sur les modalités de fonctionnement :
 - L'intégration d'un nouveau membre au sein du groupement n'est soumise qu'à la décision de l'assemblée délibérante concernée ;
 - L'instauration d'une coordination technique "nourrante" en fonction de l'objet du marché considéré, et d'une coordination administrative fixe, assurée par les services du SDIS 17 ;

6. ORGANE D'ATTRIBUTION DES MARCHES

6.1. CAS D'UNE PROCEDURE FORMALISEE

Les marchés et accords-cadres issus de procédures formalisées (hors marchés subséquents), seront attribués par la CAO du coordonnateur administratif. Son président peut désigner des personnalités complémentaires dans la matière objet de la consultation. Celles-ci sont régulièrement convoquées et peuvent participer avec voix consultative aux réunions. La CAO peut également être assistée par des agents des membres du groupement, ayant compétence dans la matière objet de la consultation ou dans le domaine des marchés publics.

Le comptable public du coordonnateur ainsi que le représentant de la direction départementale de la protection de la population peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la CAO lorsqu'ils y sont invités.

6.2. CAS D'UNE PROCEDURE ADAPTEE

Les marchés et accords-cadres issus de procédures adaptées sont attribués par le coordonnateur administratif, selon les règles définies au sein de sa structure.

6.3. CAS D'UNE PROCEDURE NEGOCIEE

Dans le cas d'une procédure négociée, le coordonnateur administratif procède aux négociations avec le ou les candidats retenus.

L'admission des candidats autorisée à négocier est effectuée par le coordonnateur. Au terme des négociations, après classement des offres recevables dans les conditions fixées par l'article 62 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie :

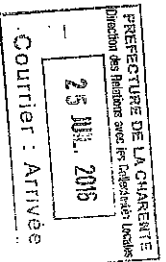
- soit par le pouvoir adjudicateur du coordonnateur dans le cadre d'une procédure adaptée,
- soit par la CAO du coordonnateur dans le cadre d'une procédure formalisée.

6.4. DECLARATION SANS SUITE PAR LE COORDONNATEUR ADMINISTRATIF

A tout moment de la procédure, le coordonnateur peut déclarer sans suite la procédure pour des motifs qu'il communique aux candidats, après concertation avec les autres membres du groupement.

6.5. DECLARATION D'INFRACTUOSITE, ET DECLARATION SANS SUITE PAR LES MEMBRES AUTRES QUE LE COORDONNATEUR ADMINISTRATIF

Nonobstant les dispositions en vigueur en matière de commande publique, les procédures de marchés ou d'accords-cadres pour lesquelles ne seraient reçues que des offres économiquement moins avantageuses que celles obtenues séparément par les membres du groupement pourront être déclarées infructueuses. Elles pourront aussi être déclarées sans suite s'il apparaît structurellement impossible d'obtenir des offres plus avantageuses dans le cadre de l'achat groupé.



7. ROLE ET OBLIGATIONS DES MEMBRES DU GROUPEMENT

7.1. FONCTIONNEMENT DE LA COORDINATION TECHNIQUE

Le coordonnateur technique est chargé de :

- recueillir la définition des besoins des membres,
- élaborer les pièces techniques du dossier de consultation des entreprises,
- recueillir la validation des membres sur ces pièces,
- procéder à la coordination de l'analyse des offres et, au préalable, le cas échéant, aux essais techniques.

Les autres membres du groupement s'engagent à répondre aux sollicitations du coordonnateur technique.

7.2. ROLE ET OBLIGATIONS DU COORDONNATEUR ADMINISTRATIF

Le coordonnateur administratif est chargé de :

- définir la procédure de consultation en collaboration avec le coordonnateur technique,
- élaborer les pièces administratives du dossier de consultation des entreprises ainsi que la publicité,
- recueillir la validation des membres sur ces pièces,
- procéder, le cas échéant, à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence,
- gérer les échanges avec les candidats,
- recevoir, ouvrir les plis et tenir les registres afférents,
- préparer le rapport d'analyse de la procédure sur la base de l'analyse technique effectuée par le coordonnateur technique,
- convoquer la CAO et établir les procès-verbaux et décisions (dômes),
- informer les candidats non retenus, et réclamer, le cas échéant, au candidat retenu les pièces à produire pour l'attribution,
- établir les éventuelles mises au point,
- publier, le cas échéant, un avis d'intention de conclure,
- signer et notifier le contrat après envoi au contrôle de légalité le cas échéant,
- transmettre une copie du contrat à chaque membre du groupement,
- publier un avis d'attribution, le cas échéant,
- représenter les membres du groupement en cas de contestation amiable ou contentieuse par un candidat évincé,
- informer de son action les membres du groupement de commandes.

Les autres membres du groupement s'engagent à répondre aux sollicitations du coordonnateur administratif en tant que de besoin.

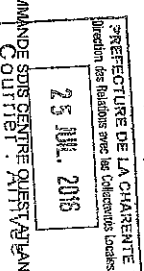
7.3. ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS

Les accords-cadres et marchés groupés sont signés par le coordonnateur administratif puis enregistrés dans les outils de gestion respectifs, par chacun des membres, pour les besoins qui le concernent.

Chacun des membres du groupement procède à l'organisation de la mise en concurrence inhérente à la passation des marchés subséquents conclus sur la base d'un accord-cadre, ainsi qu'à leur signature.

7.4. CONDITIONS D'EXECUTION DES MARCHES

Des notifications au titulaire, chaque membre du groupement est responsable de l'exécution du contrat pour la part du marché ou de l'accord-cadre qui le concerne, sauf pour l'information du titulaire sur les modalités de révision de prix.



Ainsi, l'élaboration de toute pièce d'exécution (ordre de service, etc.), de liquidation (acomptes, décomptes, pièces de paiement etc.), ou modifiant le contrat après sa notification (avenant, décision de poursuivre, etc.) est à la charge et de la responsabilité de chacun des membres du groupement.

Dans le cas d'un accord-cadre à bons de commandes, chaque membre émet ceux-ci à hauteur de la satisfaction de son besoin propre dans le respect des engagements pris dans le cadre de la procédure de consultation.

De même, dans le cas d'un marché comportant une ou plusieurs tranches optionnelles, chaque membre du groupement procède ou non à l'affirmissement de celle-ci pour ce qui le concerne conformément aux prescriptions des documents contractuels.

Chaque membre du groupement procède ou non à la reconduction du marché ou de l'accord-cadre qui lui incombe dans les mêmes conditions. En cas d'absence de reconduction, il en informe les autres membres.

En matière de révision de prix, le coordonnateur administratif est seul chargé des échanges avec le titulaire du marché ou de l'accord-cadre. Il informe les autres membres des demandes effectuées par le titulaire et leur soumet pour avis les projets de réponse qu'il entend formuler. Il informe le titulaire de la décision du groupement.

8. COMITE TECHNIQUE DE COORDINATION ET DE SUIVI

Pour son bon fonctionnement, le groupement peut créer, sans formalisme particulier, un comité technique de coordination et de suivi.

8.1. COMPOSITION ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Il est composé :

- d'un ou plusieurs représentants de chaque membre du groupement intéressé au projet,
- d'un représentant du service de la commande publique du coordonnateur.

L'animation du comité technique est assurée par un représentant d'un membre partie prenante du marché ou de l'accord-cadre envisagé.

Le comité technique se réunit autant que de besoin, durant :

- la phase de préparation et de recueil des besoins,
- la phase de rédaction des pièces de consultation,
- la procédure de passation,
- la procédure d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.

Les invitations, accompagnées d'un ordre du jour et de tout document utile, sont adressées, sans formalisme particulier, aux représentants désignés par l'animateur.

Le fonctionnement du comité technique est informel. Un compte rendu de réunion peut être établi et diffusé par l'animateur si nécessaire.

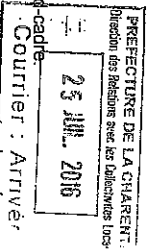
Les échanges peuvent s'effectuer par messagerie électronique.

8.2. ROLE DU COMITE TECHNIQUE DE COORDINATION ET DE SUIVI

Le comité technique a pour mission de permettre aux membres du groupement de suivre le déroulement de l'opération.

Il est notamment chargé :

- de participer à l'élaboration des pièces des marchés publics et accords-cadres, pour permettre aux coordonnateurs de constituer les dossiers de consultation des entreprises,
- participer à l'analyse des offres permettant aux coordonnateurs de proposer le choix du candidat,
- assister le coordonnateur administratif dans tous les actes de la procédure de consultation, de la passation à la notification des contrats d'achat,
- assister le coordonnateur administratif en cas de litige.



9. MODALITES FINANCIERES

Chaque membre du groupement assume les charges relatives à l'action et à l'intervention de ses services ainsi que de ses agents au profit du groupement. En particulier, le coût des réunions de préparation associant les représentants des membres du groupement intéressés par un projet d'achat n'est pas répercuté dans les frais pris en charge par le coordonnateur administratif.

Les frais inhérents à l'ensemble de la procédure (publicité, CAO, reprographie...) sont assumés par l'ensemble des membres du groupement, selon les modalités suivantes et en application de l'article 3 de la présente convention :

- Les frais sont pris en charge par le coordonnateur administratif sur la base d'un forfait par procédure et par membre intéressé par la procédure projetée, qui s'élève à 900 € TTC ;
- Le coordonnateur technique « tournant », en tant qu'il assume les frais techniques, est exonéré de la participation aux frais administratifs ;
- Le forfait de 900 € TTC est dû par chaque membre non coordonnateur concerné au coordonnateur administratif pour chaque procédure engagée, dès lors qu'une publication a été réalisée.

10. CAPACITE A ESTER EN JUSTICE

Le groupement de commandes ne possède pas de personnalité juridique.

Aucune action en justice, à l'exception des mesures d'urgence et/ou conservatoires, ne peut donc être intentée par le coordonnateur administratif sans l'accord, par délibération, de la majorité absolue des membres du groupement. Si ces délibérations ne permettent pas de dégager une position majoritaire, celle du coordonnateur administratif est prépondérante.

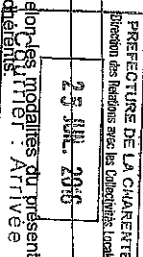
Toutefois, dans le cadre de ses missions, le coordonnateur administratif peut ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement. Les litiges relevant de la compétence du tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve le siège du coordonnateur administratif.

Sauf faute caractérisée de ce dernier, s'il venait à être condamné au paiement de frais à la partie requérante, les membres couvriraient ces frais supplémentaires, à parts égales.

Les frais inhérents à la procédure sont également uniformément répartis suivant les mêmes conditions.

En cas de contentieux né de l'exécution du marché ou du défaut de paiement direct par un des membres, le membre défaillant assume seul, en cas de condamnation, les frais supplémentaires.

11. MODALITES D'INTEGRATION DU GROUPEMENT



Le groupement est ouvert à tout membre en capacité d'y adhérer, selon les modalités du présent document et sans avenant ni nouvelle délibération des membres déjà adhérents.

Un SDIS devient membre du groupement de commandes en adoptant la présente convention par décision de son instance compétente.

Un exemplaire original et complet de la convention de groupement est détenu par le secrétaire du groupement qui en assure la notification aux autres membres par tout moyen qu'il juge adéquat.

12. MODALITES DE RETRAIT DU GROUPEMENT

Chaque membre du groupement peut se retirer de celui-ci au terme des marchés pour lesquels il s'est engagé et après s'être acquitté de ses obligations contractuelles.

Ce retrait prend effet à compter de sa notification au secrétaire, sauf pour les contrats en cours de passation ou d'exécution pour lesquels le membre reste engagé jusqu'à leur expiration.

Par dérogation, dans le cas d'accords-cadres ou de marchés reconductibles, le cahier des charges peut prévoir la sortie de membres à l'issue de la période échue, à condition qu'ils se soient acquittés de leurs obligations contractuelles.

13. DISSOLUTION DU GROUPEMENT

La présente convention sera résiliée de plein droit au cas où, par suite du retrait de ses membres, il en demeurerait moins de deux.

14. MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant, approuvé par délibération des assemblées des membres.
L'acte prendra effet à compter de sa date de notification au dernier membre du groupement signataire.

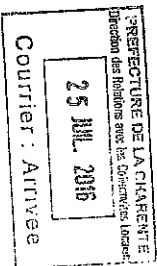
15. REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé par voie de conciliation, relève de la compétence du tribunal administratif géographiquement compétent dont dépend le secrétaire à la naissance du litige.

SIGNATURES

Fait à

Le



Le Président du conseil d'administration certifie que le présent document est exécutoire.
Angoulême, le **25 JUL. 2016**

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du 13 juillet 2016

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente a été convoqué, s'est réuni en session ordinaire au sein de l'état-major du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du conseil d'administration.

Date de convocation du conseil d'administration : les 30 mai et 7 juin 2016

Présents :

Monsieur Jérôme SEGUY, directeur de cabinet de la préfecture.
Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du conseil d'administration du SDIS.
Mesdames Brigitte FOURRE, Isabelle LAGARDE, Florence PEGHEVIS, Anne-Marie ROSSIGNOL, Messieurs Jacques CHABOT, Bernard CHARBONNEAU, Gérard COINCHELIN, Gérard DELFROCHE, Christian FAUBERT, Didier VULLAT et Jean-Michel TAMAGNA, membres du conseil d'administration.

Assistent à la séance avec voix consultative :

Monsieur Jean MOINE, directeur départemental, Monsieur Thierry LEFEVRE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels, Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers, Médecin lieutenant-colonel Fabrice COURAUD, médecin-chef, Capitaine Serge SAUVERI, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

Assistent également à la séance :

Lieutenant-colonel Bruno BARDIN, chef de la cellule prospective et suivi stratégique, Commandant Eric DUPUIS, chef du groupement opération, Commandant Philippe JARDOT, adjoint au chef du groupement finances et administration.

Absents excusés :

Monsieur Pierre N'GAHANE, préfet de la Charente.
Madame Agnès BEL, messieurs Jean-Michel BOUYIN, François BONNEAU, Michel BOUTANT, Philippe BOUTY, Pierre-Yves BRIAND, Samuel CAZENAVE, Michel DELAGE, Bernard GEORGEON, Jean-Hubert LELIEVRE, Jean-Marc DE JUSTRAC, membres du conseil d'administration, Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, payeur départemental, Monsieur Lénatic SOULET, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers, Monsieur Francis VALADE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires.

Construction d'un centre d'incendie et de secours et d'une école départementale du feu à JARNAC Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre

Le marché de maîtrise d'œuvre sur concours conclu pour la réalisation des travaux de construction d'un centre d'incendie et de secours et d'une école départementale sur la commune de Jarnac a été notifié en février 2014 à Monsieur Romain BAJOLLE, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre choisie par le SDIS de la Charente.

La consultation lancée pour cette opération comportait :

- Une tranche ferme pour la construction du centre d'incendie et de secours et de l'école départementale dont le coût prévisionnel des travaux était fixé à 4 558 860 € HT ;
- Une tranche conditionnelle pour la construction d'un plateau technique "eaux d'alcool" pour un coût prévisionnel de travaux de 1 800 000 € HT.

Par délibération en date du 25 juin 2014 a été prise la décision de non affermissement de la tranche conditionnelle, parallèlement à la validation de l'avant-projet sommaire (APS), comme stipulé lors de la signature du marché.

L'avant-projet définitif (APD) de cette opération a été validé lors de la réunion du conseil d'administration du SDIS le 28 octobre 2014, sur la base d'un montant estimatif de travaux de 4 714 560 € HT.

Par délibération du bureau du conseil d'administration en date du 11 juin 2015, l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre a été validé, portant le montant du forfait de rémunération de 562 563,32 € HT à 581 776,70 € HT, montant auquel s'ajoute la somme de 35 802 € HT correspondant aux missions "esquisses" et "avant-projet sommaire" de la tranche conditionnelle, ces deux missions ayant été retenues lors de la signature du marché initial dans l'attente de la décision quant à l'affermissement de cette tranche.

Par délibération du 27 octobre 2015, les nouveaux élus du conseil d'administration ont manifesté le souhait que le plateau technique "feux d'alcool" prévu dans la tranche conditionnelle soit réintégré dans l'opération. Pour la faisabilité financière de cette opération, il est nécessaire de revoir l'ensemble du projet à la baisse, avec notamment une optimisation des surfaces et des coûts. Pour ce faire, le maître d'œuvre a été sollicité pour la reprise des études de la totalité du projet, jusqu'au stade des dossiers de consultation pour les travaux, permettant la réalisation de l'opération globale, telle que définie, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire réduite à 5 070 000 €.

La consultation lancée en juin 2015 afin d'attribuer les marchés de travaux a été déclarée sans suite, compte-tenu du diagnostic archéologique qui nécessitait 5 semaines de fouilles préventives réalisées en juin 2016.

Suite à négociation avec les services du SDJS, et par courrier en date du 24 juin 2016, Monsieur BAIOLLE a proposé une évaluation de l'impact financier de la reprise des études considérées (APS - APD - PRO - AC1 et EXE), ainsi que la poursuite de l'ensemble des missions du marché, sur la base de la nouvelle enveloppe financière.

Ainsi, le montant provisoire du forfait de rémunération, permettant la reprise des études telles qu'exprimées par la maîtrise d'ouvrage (SDJS), serait de 760 922, 07 € HT.

L'augmentation engendrée est de 30,79 % par rapport au montant global de la rémunération définitive (381 776,70 € HT).

Il peut être noté que ce montant demeure inférieur à la rémunération indiquée au stade du concours (tranche ferme au taux de 12,34 % + tranche conditionnelle au taux de 13,26 %).

De plus intégrer la réalisation du plateau "feux d'alcool" par voie d'avantant permet de valoriser le travail déjà effectué par le maître d'œuvre et d'optimiser les coûts de réalisation de l'ouvrage.

L'option visant à réaliser le plateau en dehors de l'opération initiale engendrerait, outre des délais supplémentaires liés à la recherche d'un autre prestataire pour la maîtrise d'œuvre, un surcoût du montant des travaux pour permettre la reprise au niveau des réseaux des diverses installations.

La solution proposée va dans le sens de l'intérêt général et dans la plus juste utilisation des finances publiques.

La commission d'appel d'offres convoquée le 4 juillet 2016 se prononcera sur le projet devenant ci-joint.

Vu le rapport soumis à leur examen ;

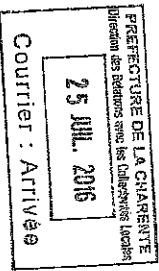
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du SDJS du 4 juillet 2016 ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du conseil d'administration :

- autorisent le Président à signer l'avantant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre, attribué au cabinet d'architecture BAIOLLE pour la construction du centre d'incendie et de secours, de l'école départementale du feu et du plateau technique "feux d'alcool", sur la commune de Jarnac

Le président du conseil d'administration



Jerôme SOURISSEAU



MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N° 2 au marché n° 2014-001

A. Identification du pouvoir adjudicateur

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE
43 rue Chabernaud - 16340 LISLE DESPAGNAC

B. Identification du titulaire du marché public

Monsieur Romain BAIOLLE, architecte,
75 boulevard Charles Livon - 13007 MARSEILLE, mandataire solidaire du groupement conjoint,
Et ses cotraitants :
- Catherine GIANNI, architecte, 75 boulevard Charles Livon - 13007 MARSEILLE
- Jean-Marce BEFFRE, architecte, 18 rue de Fontgrave - 16000 ANGOULEME
- ET2C - route de Blanzac - 16120 CHATEAUNEUF
- ARCARBOIS - 49 rue Charles de Gaulle - 86140 LENCIENNE
- CLIMAT CONSEIL - 89bis route de Poitiers - 86280 SAINT-BENOIT
- ECE - 8C rue des Greffettes - 17140 LAGORD
- ABAQUE - Place Louis Lartier - 16290 HERSAG
- Marc RICHER - 28 boulevard Arago - 13005 MARSEILLE
- Fabrice MOREAU - 48 avenue de Cognac - 17800 PERIGNAC

C. Objet du marché public

MATRISE D'ŒUVRE AVEC CONCOURS RESTREINT SUR ESQUISSE
POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS
ET D'UNE ÉCOLE DÉPARTEMENTALE DU FEU SUR LA COMMUNE DE JARNAC

D. Economie générale du marché public

- Référence du marché public : Marché n° 2014 - 001
- Procédure de passation choisie : Concours restreint sur esquisse
- Date d'attribution du marché public : 13 décembre 2013
- Instance d'attribution du marché public : Conseil d'administration du SDJS suite à avis motivé du Jury de concours
- Date de notification du marché public : 20 février 2014

F. Objet de l'avantant

Avantant n° 2
Matrises d'œuvre pour la construction d'un centre
d'incendie et de secours et d'une école
départementale du feu à JARNAC
Page 1 / 2

Modifications introduites par l'avenant :

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le coût engendré par la reprise des études par l'équipe de maîtrise d'œuvre, suite à la délibération prise par les membres du conseil d'administration lors de la séance en date du 27 octobre 2015, demandant :

- L'intégration du plateau technique "feux d'alerte" dans le projet,
- L'optimisation des coûts d'exploitation et des surfaces.

Les reprises concernent les missions APD, PRO, ACT et EXE du marché de maîtrise d'œuvre, et la poursuite de l'ensemble du marché.

La répartition des honoraires découlant de ces évolutions est jointe en annexe.

Incidence financière de l'avenant :

- L'estimation du coût prévisionnel des travaux dont le montant était de 4 714 560 € (valeur marché) est portée à 5 070 000 € HT
- Le forfait de rémunération arrêté à 581 776,70 € HT (cf. avenant n° 1) est porté à 760 922,07 € HT, ce qui représente une augmentation de 30,79 %
- Ce nouveau forfait provisoire fera l'objet d'un avenant au stade APD, afin de définir le forfait définitif de l'opération.

Démarrage des prestations :

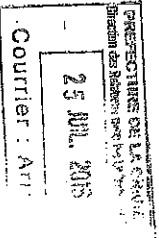
Le point de départ de l'exécution des prestations du maître d'œuvre est la date de notification du présent avenant.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées et s'appliquent sans restriction.

A Marseille, le
Le maître d'œuvre,

A L'Isle d'Espagnac, le
Le Président du conseil d'administration
du SDIS de la Charente

Jérôme SOURISSEAU



Le Président du conseil d'administration
certifie que le présent document est exécutoire.
Angoulême, le 25 Jul. 2016

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

Extrait du procès-verbal des délibérations
Séance du 13 juillet 2016

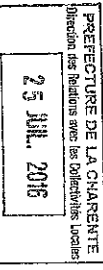
Delibération reçue au contrôle de légalité le : 25 Jul. 2011
Delibération publiée le : 25 Jul. 2016

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente étant convoqué, s'est réuni en session ordinaire au sein de l'entité-majore du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du conseil d'administration.

Date de convocation du conseil d'administration : les 30 mai et 7 juin 2016

Présents :

Monsieur Jérôme SEGUY, directeur de cabinet de la préfecture,
Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du conseil d'administration du SDIS,
Messdames Brigitte FOURE, Isabelle LAGARDE, Florence PECHEVYS, Anne-Marie GROSJEANES, messieurs Jacques CHABOT, Bernard CHARBONNEAU, Gérard COINCHELIN, Gérard DELETOLE, Christian FAUBERT, Didier VILLIAT et Jean-Michel TAMAGNA, membres du conseil d'administration.



Assistants à la séance avec voix consultative :

Colonel Jean MOINE, directeur départemental, Monsieur Thierry LEFFEVRE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels, Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers, Médecin lieutenant-colonel Fabrice COURAUD, médecin-chef, Capitaine Serge SAUVEL, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

Assistent également à la séance :

Lieutenant-colonel Bruno BARDIN, chef de la cellule prospective et suivi stratégique, Commandant Eric DUPUIS, chef du groupement opération, Commandant Philippe JARDOT, adjoint au chef du groupement finances et administration.

Absents excusés :

Monsieur Pierre N'GAHANE, préfet de la Charente,
Madame Agnès BEL, messieurs Jean-Michel BOUVIN, François BONNEAU, Michel BOUTANT, Philippe BOUTY, Pierre-Yves BRIAUD, Sammel CAZENAVE, Michel DELAGE, Bernard GEORGEON, Jean-Hubert LELIEVRE, Jean-Marc DE LUSTRAC, membres du conseil d'administration, Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, payeur départemental, Monsieur Lénac SOULET, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers, Monsieur Francis VALADE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires.

Intervention pour destruction d'hyéménoptères

La facturation des destructions de nids d'hyéménoptères, instaurée par une délibération du conseil d'administration en date du 15 décembre 1998, a été modifiée en 2010, d'une part pour endiguer la hausse (+31%) des destructions relevées principalement sur le domaine privé et, d'autre part, pour limiter les risques de contentieux pouvant résulter de l'entrave à la libre concurrence.

En 2014, le conseil général a mis en place une politique d'éradication des frelons asiatiques permettant, aux communes adhérentes au dispositif, de faire prendre en charge par le conseil général une partie de la destruction du nid, destruction assurée par un spécialiste. En conséquence, le SDIS réalisait les interventions sur les voies et lieux publics gratuitement.

Malgré la mise en place de ce dispositif, le SDIS constate à partir de 2013 une forte augmentation des interventions à titre gratuit.

L'analyse montre que 54 % des interventions sont engagées de manière immédiate et 46 %, en différé, sans caractère d'urgence démontrant, s'il en était encore besoin, qu'elles n'entraînent pas dans le champ de compétence du SDIS tel que prévoit l'article L1424-2 du CGCT.

Cependant, il convient de proposer aux requérants une réponse technique qui peut être soit :

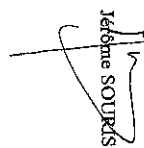
- la mise en relation avec une société spécialisée dont le délai d'intervention est garanti ;
- la mise en place de mesures barrières (périmètre de sécurité) permettant d'écartier le risque ;
- l'engagement des moyens du SDIS lorsque le nid considéré génère un risque grave et immédiat pour les personnes exposées.

Vu le rapport soumis à leur examen afin de :

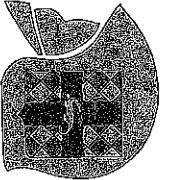
- réduire le nombre d'intervention du SDIS pour destruction de nids d'hyménoptères ;
 - recueillir le SDIS sur ses missions (article L.1424-2 du CGCT) ;
 - permettre aux requérants de disposer d'une réponse technique compatible avec le risque réel.
- Après en avoir délibéré ;
- Les membres du conseil d'administration valident la procédure suivante :

- le maintien de la gratuité des interventions du SDIS pour :
 - les bâtiments publics recevant du public ;
 - toutes interventions liées à un caractère d'urgence avec une notion de secours ;
 - la voie publique et les lieux privés, quand le maintien des mesures barrières est incompatible à la fois avec l'activité et le délai d'intervention du secteur privé.
- la transmission aux requérants, pour les cas ne relevant pas des situations précédemment décrites, d'une liste de prestataires s'étant engagés à intervenir dans des délais compatibles avec le risque et qui ne peut être supérieur à 24 h 00. Dans ce cas, c'est le requérant qui supportera la charge financière de l'intervention.

Le président du conseil d'administration


Jérôme SOURISSEAU

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
25 JUIL 2016
Courrier : Arrivée



ARRETE N° 5772016

Portant délégations de signature
(centres d'incendie et de secours)

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-27 et L. 1424-33 ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Charente en date du 4 juin 2015, portant désignation de Monsieur Jérôme SOURISSEAU en qualité de Président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, à compter du 5 juin 2015 ;

Vu l'organigramme du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente ;

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté traite des délégations de signature en matières administrative et financière dans le cadre des dispositions de l'article L. 1424-33 du code général des collectivités territoriales susvisées. La notion de matières administrative et financière s'entend dans son acception prévue par ledit article, par opposition aux autres matières dévolues au service départemental d'incendie et de secours relevant de la compétence de l'Etat.

Article 2 : Sans préjudice de la délégation consentie au Directeur départemental et au Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de la Charente, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions en matières administrative et financière, aux chefs de centre d'incendie et de secours et à leurs adjoints désignés dans le tableau ci-après :

CIS	Chef	Adjoint
Aligre	M. David BERTRAND	M. Bruno LANGLOIS
Angoulême	M. Laurent VASSEUR	M. Emmanuel PONTIET
Batignes	M. Pierre GIRARD	M. Gérard COIFFARD
Barbezieux	M. Jean-Yves MAILLARD	M. Gérard DAGUSSET
Biarzac	M. Yann BENOIST	Mme Céline VARIN
Brigueuil	M. Robert ROUGIER	M. Yannick ROUGIER
Chabanais	M. Pascal CHAISSEMARKIN	M. Olivier BUSSIERE
Chalais	M. Pascal ANDRIEU	M. Nicolas MARCELIN
Champagne-Mouton	M. Philippe GAIGNADOUR	M. Gilles YOU
Chassenault	M. Jean-Christian CHABERNAUD	M. Jean-Yves FAUDRY
Châteauneuf	M. Christophe SEGUIN	M. Sébastien BRAUDX
Cognac	M. Christophe REILLER	M. Bastien FORSANS
Confolens	M. Hugues PAULIER	M. Jean-Jacques SOULIAT

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
07 JUIL. 2016
Courrier : Arriv.

Jarnac	M. Thierry PAINTE	M. Alain DORBE
La Couronne	M. Philippe FERRON	M. Christophe FAUCHERON
La Rochefoucauld	M. Olivier LOUARME	M. Jean-Pierre FORT
Mansle	M. Didier BRADIEU	M. Jean-Frédéric PETIT
Montbron	M. Hervé BRUNET	M. Jean-Michel MORELLET
Montmoreau	M. Jacques COMBAUD	M. Patrick BECOT
Ronillac	M. Christophe PINGAUD	M. David RUTAUD
Roumazières	M. Thierry CHAIGNON	M. Dominique DUPONCHER
Ruffec	M. Jean GABRIEL	M. Didier SAHNOURNE
Saint-Claud	M. Jean-Philippe LIGNET	M. Thierry HRETHILLERE
Saint-Séverin	M. Christophe MONTIGNAC	M. Philippe GAY
Segonzac	M. Jean-Luc CHAUMET	M. Sébastien BOISSELEAU
Vilhobois-Javalatte	M. Francis VALADE	M. Olivier JULIEN
Villedaignan	M. Patrick GASTARD	M. Christophe BERNARD

à l'effet de signer les documents dument mentionnés, établis par le centre d'incendie et de secours dont ils relèvent, qui suivent:

- bons de commande d'un montant unitaire inférieur ou égal à 300€ TTC ;
- notes, consignés, convocations et correspondances relatives au fonctionnement interne du centre d'incendie et de secours ;
- courriers de réponse aux demandes d'engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire.

Article 3 : Sont exclus de la présente délégation de signature tout document, acte ou correspondance qui n'entrent pas dans le champ de l'article 2, notamment ceux :

- engageant la responsabilité du SDIS ;
- ayant un caractère réglementaire ou contractuel ;
- à destination des autorités de l'Etat ou des élus.

Article 4 : L'arrêté n° 416/2016 du 20 juin 2016 portant délégations de signature (centres d'incendie et de secours) est abrogé à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 5 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Charente est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement public.

L'Isle d'Espagnac, le **- 7 JUL. 2016**

Le Président du conseil d'administration


Jérôme SOURISSEAU

